

CATALOGUE:

97-523

(Vol: VI—Part: 2)



CANADA

1961 CENSUS OF CANADA RECENSEMENT DU CANADA

Series 6.2 Série

SERVICE TRADES COMMERCES DE SERVICES

INTRODUCTION TO
SERVICES SECTION OF
VOLUME VI (Part 2)

INTRODUCTION À LA
SECTION DES SERVICES
DU VOLUME VI (Partie 2)

BULLETIN 6.2—13

27-10-1967

50 cents

Published by Authority of
The Minister of Trade and Commerce

Publication autorisée par
le ministre du Commerce

DOMINION BUREAU OF STATISTICS ● BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

The contents of this document may be used freely but DBS should be credited when republishing all or any part of it.

Le présent document peut être reproduit en toute liberté pourvu qu'on indique qu'il émane du B.F.S.

14-B



CANADA

1961 CENSUS OF CANADA RECENSEMENT DU CANADA

VOLUME VI (Part: 2)

SERVICE TRADES --- COMMERCES DE SERVICES

LOCATIONS AND
ESTABLISHMENTS
STATISTICS

STATISTIQUE
DES LOCAUX D'AFFAIRES
ET DES ÉTABLISSEMENTS

Price - \$6.00 - Prix

Published by Authority of
The Minister of Trade and Commerce

Publication autorisée par
le ministre du Commerce

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and Controller of Stationery
Ottawa, 1967

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c.
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, 1967



PREFACE

Results of the 1961 Census of Canada are being issued in the form of a number of series of bulletins. These bulletins have been prepared so that the tables may be combined in volume form. Bulletins 6.2-7 to 6.2-10 deal with service trades location statistics, Bulletins 6.2-11 and 6.2-12 deal with service trades establishment statistics; together with this Introductory Bulletin (6.2-13) they constitute a part of Volume VI (Part 2) of the 1961 Census. Bulletins 6.2-1 to 6.2-6 comprise the other part of Volume VI (Part 2) and report on wholesale trade statistics. Volume VI (Part 1) relates to retail trade.

The tabular material of this part of Volume VI (Part 2) provides information relating to service trades locations and establishments by geographical areas and kind of business, including such data as number of establishments, receipts, employment, payrolls, inventories and operating expenses. A set of reference maps is available in Census Bulletin 1.1-9 for the various geographical areas covered.

The following Introductory Bulletin outlines the general enumeration, survey, editing and tabulation procedures; it includes as well certain summary tabular material relating to service trades.

The material for Volume VI (Part 2) was prepared by the Census of Merchandising Section of the Merchandising and Services Division from tabulations carried out in the Tabulating Services Division.

WALTER E. DUFFETT,
Dominion Statistician.

PRÉFACE

Les résultats du recensement du Canada de 1961 sont publiés en un certain nombre de séries de bulletins. Ceux-ci ont été établis en vue d'être réunis en volumes. Les bulletins 6.2-7 à 6.2-10 traitent de la statistique des locaux d'affaires du commerce de services, les bulletins 6.2-11 et 6.2-12 traitent de la statistique des établissements du commerce de services; et ensemble avec ce rapport introductoire (6.2-13) forment une partie du volume VI (partie 2) du recensement de 1961. Les bulletins 6.2-1 à 6.2-6 forment l'autre partie du volume VI (partie 2) et traitent de la statistique se rapportant au commerce de gros. Le volume VI (partie 1) a rapport au commerce de détail.

Les tableaux de cette partie du volume VI (partie 2) contiennent des renseignements relatifs aux locaux d'affaires et aux établissements du commerce de services par région géographique et genre de commerce, de même que le nombre d'établissements, recettes, emploi, rémunération stocks et frais d'exploitation. Le bulletin de recensement (1.1-9) contient des cartes de référence pour les diverses régions géographiques qui font l'objet de tableaux.

L'introduction qui suit expose les méthodes générales de dénombrement, d'enquête, de contrôle et de calcul et contient un tableau relatif à la statistique des locaux d'affaires et des établissements du commerce de services.

La matière du volume VI (partie 2) a été établie par la Section du recensement du commerce, Division du commerce et des services, à partir de calculs effectués par la Division des calculs.

WALTER E. DUFFETT,
Statisticien fédéral.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud. The text notes that without reliable records, it would be difficult to track the flow of funds and identify any irregularities.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It describes the process of gathering information from different sources and how this data is then processed to identify trends and patterns. The text highlights the need for consistent and standardized data collection procedures to ensure the reliability of the results.

3. The third part of the document focuses on the analysis of the collected data. It discusses the various statistical techniques used to interpret the data and how these techniques can be applied to different types of information. The text also mentions the importance of using appropriate software tools to facilitate the analysis process.

4. The fourth part of the document discusses the results of the analysis and the implications of the findings. It notes that the data has revealed several key areas where there are potential risks or opportunities. The text suggests that these findings should be used to inform decision-making and to develop strategies to address the identified issues.

5. The fifth part of the document provides a summary of the key points discussed in the document. It reiterates the importance of accurate record-keeping, the need for standardized data collection procedures, and the value of thorough data analysis. The text concludes by stating that the information provided in the document is intended to serve as a guide for anyone involved in the financial system.

6. The sixth part of the document discusses the challenges associated with data collection and analysis. It notes that there are often significant barriers to obtaining complete and accurate data, and that these barriers can be difficult to overcome. The text suggests that these challenges should be recognized and addressed through the development of effective data management strategies.

7. The seventh part of the document discusses the future of data collection and analysis. It notes that there are many new technologies and techniques being developed that will likely revolutionize the way data is collected and analyzed. The text suggests that these new technologies should be embraced and used to their full potential to improve the efficiency and effectiveness of the data collection and analysis process.

8. The eighth part of the document discusses the importance of data security and privacy. It notes that as the amount of data collected and analyzed increases, the risk of data breaches and privacy violations also increases. The text suggests that appropriate security and privacy measures should be implemented to protect the data and ensure that it is used in a responsible and ethical manner.

9. The ninth part of the document discusses the role of data in decision-making. It notes that data is a valuable tool for making informed decisions and that it can be used to identify opportunities and risks. The text suggests that data should be used to inform decision-making at all levels of the organization and that it should be used to drive continuous improvement.

10. The tenth part of the document provides a final summary of the key points discussed in the document. It reiterates the importance of accurate record-keeping, the need for standardized data collection procedures, and the value of thorough data analysis. The text concludes by stating that the information provided in the document is intended to serve as a guide for anyone involved in the financial system.

TABLE OF CONTENTS

Section	Page
1. Scope and coverage, methods and procedures	7
2. Kind-of-business descriptions.....	16
3. Copies of basic reporting forms	34
4. Summary tabular data	47

Service Trades

Location Statistics

Bulletin

6.2-7 Canada, provinces and cities by kind of business. pages 28-1 to 30-12
6.2-8 Counties and incorporated centres of 1,000 population and over. pages 31-1 to 34-20
6.2-9 Size of business, by annual receipts, by employment and by ownership. pages 35-1 to 37-2
6.2-10 Miscellaneous data. Form of organization, type of occupancy, sales of meals and lunches, merchandise sales through vending machines. pages 38-1 to 41-12

Establishment Statistics

6.2-11 General statistics, including detail on employment and sources of revenue. pages 42-1 to 45-48
6.2-12 Operating expense ratios by kind of business. pages 46-1 to 46-11

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page
1. Portée et couverture, méthodes et procédés	7
2. Descriptions des genres de commerces	16
3. Spécimens des questionnaires de base	34
4. Tableau récapitulatif des données	47

Commerces de services

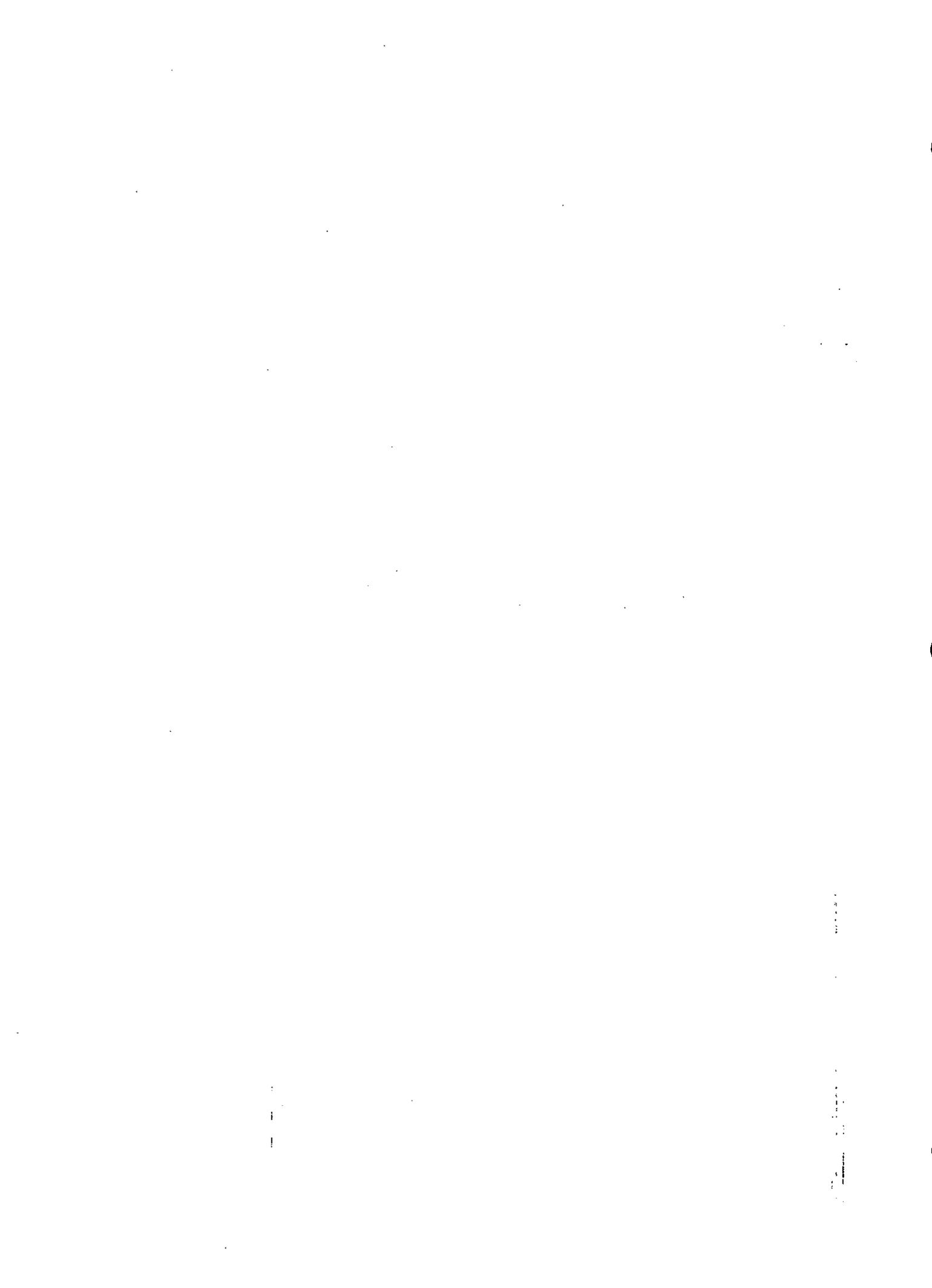
Statistique des locaux d'affaires

Bulletin

6.2-7 Canada, provinces et cités selon le genre de commerce. pages 28-1 à 30-12
6.2-8 Comtés et centres constitués de 1,000 habitants et plus. pages 31-1 à 34-20
6.2-9 Taille du commerce, suivant les recettes annuelles, l'emploi et l'appartenance de l'entreprise. pages 35-1 à 37-2
6.2-10 Données diverses. Forme d'organisation, mode d'occupation, ventes de repas et lunches, ventes par distributeurs automatiques. pages 38-1 à 41-12

Statistique des établissements

6.2-11 Statistique générale, détails sur l'emploi et les sources du revenu. pages 42-1 à 45-48
6.2-12 Répartition des frais d'exploitation par genre de commerce. pages 46-1 à 46-11



INTRODUCTION

VOLUME VI (Part: 2)

CENSUS OF MERCHANDISING AND SERVICE ESTABLISHMENTS, 1961 Service Trades

1. Scope and Coverage, Methods and Procedures

Planning the census.—The first requisite in planning this census, was the formation of a census subcommittee. The main problems of this committee were to discuss and decide upon the scope or coverage, confer with users to determine the items of data to be collected and to design appropriate questionnaires to achieve this. For 1961 no new method of obtaining a list of wholesale, retail and service businesses could be developed so that the census enumerator was again used, as for previous censuses, to list all such businesses. The information to be compiled was to cover the census year and since the business year was not yet closed when the enumerator called, he could not possibly collect it. Secondly, the information is considered most confidential by the business man who would generally not give it to an enumerator, a local person. Thirdly, the operator could not readily get all of the information; his books are handled by a private accountant, they were not yet closed, etc. For 1961, then, the plan was to ask the census enumerator to list all businesses in the required areas; this formed the basis for a mail survey.

A form for enumerator listing was designed to show name and address of the business, the head office or other mailing address if required, a check-off as to wholesale, retail or service, a brief description of the business, a check question as to whether English or French forms would be required, the number of locations under the same ownership and a range of annual receipts to be checked off. In a Test Census it was found that the last item was considered by many as confidential and the question on the relative size of the business was re-phrased to "number of persons engaged".

It was decided to design short forms for small businesses (later identified as those with less than 3 persons, including proprietor) and long forms for all others; no short forms, however, were sent to retail automotive businesses, retail drug stores or to wholesalers. It was also decided to design questionnaires appropriate to the major fields of trade, i.e., separate forms for food, for clothing,

RECENSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE ET DE SERVICE, 1961 Commerces de services

1. Portée et couverture, méthodes et procédés

Planification du recensement.—Le premier élément requis pour la planification de ce recensement a été la formation d'un sous-comité du recensement. Les problèmes majeurs de ce comité ont été de discuter et d'établir la portée et la couverture de ce recensement, puis de rencontrer les personnes qui utiliseraient les questionnaires afin de déterminer quelles données devraient être recueillies en vue d'établir par la suite des questionnaires appropriés. Pour 1961, aucune nouvelle méthode, destinée à obtenir une liste des établissements de gros, de détail et de service, n'a pu être conçue; on s'est donc servi de l'agent recenseur, comme pour les recensements antérieurs, afin qu'il établisse une liste des établissements de commerce. Les renseignements à compiler devaient couvrir l'année du recensement et, comme l'année commerciale n'était pas encore terminée lors de la visite de l'agent recenseur, celui-ci n'a pas pu recueillir les renseignements voulus. En second lieu, les renseignements sont considérés comme strictement confidentiels par l'homme d'affaires qui, en général, ne les donnerait pas à un agent recenseur habitant la même localité. Troisièmement, l'homme d'affaires n'avait pas à sa disposition tous les renseignements, soit parce que ses livres étaient entre les mains d'un comptable privé, soit parce qu'ils n'étaient pas encore fermés, ou pour toute autre raison. Donc, pour 1961 on a décidé de demander à l'agent recenseur de faire la liste de tous les établissements dans une région donnée; ceci a constitué la base d'un recensement fait par la poste.

Une formule pour le listage du recensement a été établie, sur laquelle on peut indiquer le nom et l'adresse de l'établissement, son siège social ou toute autre adresse postale, si nécessaire, et où il y a une case appropriée pour indiquer si c'est un établissement de gros, de détail ou de service, une rapide description du commerce, le nombre de locaux appartenant au même propriétaire et la gamme des recettes annuelles; on peut aussi y indiquer si l'on désire des formules en français ou en anglais. Dans un recensement-pilote on s'est aperçu que la question concernant les ventes annuelles était considérée par plusieurs personnes comme étant de nature confidentielle et la question portant sur la taille relative de l'entreprise a été formulée à nouveau dans ces termes: "le nombre de personnes à votre emploi".

On a décidé de créer des formules abrégées pour les petites entreprises (lesquelles seront identifiées par la suite comme étant celles de moins de 3 personnes, y compris le propriétaire) et des formules longues pour tous les autres commerces; toutefois, aucune formule abrégée n'a été envoyée ni aux établissements de ventes d'automobiles au détail, ni aux pharmacies de détail ni aux grossistes.

automotive, etc. In all, some 37 different forms were used in English and in French covering the three fields of retail, wholesale and service.

Sample questionnaires were reviewed with the respective trade associations and with outside users of the statistics before final wordings and questions were adopted. The working Committee included DBS users, as required, for discussion of their respective interests. For example, a statistician concerned with labour statistics who also knew the requirements of the Department of Labour attended meetings when the relevant questions were under review.

The quantities of each form were estimated and printing of 4-part continuous forms was completed well in advance of the mailing time schedule. Plans were laid for mechanizing the mailing program to a maximum degree.

Editing the enumeration. — As the listings of businesses were received after June 1, 1961, they were "checked in" by District and Enumeration Area and then edited. This editing consisted of cancelling or crossing out businesses obviously out of scope, i.e., manufacturers, farmers, nursing homes, professional businesses (doctors, dentists, etc.), contractors, etc. The in-scope listings were then coded as well as possible by the information provided by the enumerator. The main point was to indicate the questionnaire to be sent which was most appropriate to the business. Based on the size indication (number of persons required to operate the business location), most retail and service businesses were coded to be sent the "short" form if there were less than 3 persons, and the proper "long" form for all others. For example, Form 01 English, or 02 French, was the retail long form "general", 03 or 04 clothing, 05 or 06 hardware, furniture and appliances, etc., to 13 or 14 for the short retail form. Based on the number of stores operated, a separate code was used to facilitate a sort-out of single-unit enumerations vs. multiples. From this code, multiples were brought together and by name and an advanced list requested of all known chains, Head Office mailing was ensured; branch locations were not surveyed separately. Names and addresses were scrutinized for legibility, proper postal address and special mailing requirements. For many businesses, the mail was to be sent to another address; these required a code so that the

On a aussi décidé de créer des questionnaires appropriés aux principaux secteurs du commerce, c'est-à-dire, des formules distinctes pour les établissements de ventes d'aliments, de vêtements, d'automobiles, etc. On a utilisé en tout quelque 37 formules différentes, de langue française et de langue anglaise couvrant trois domaines: établissements de détail, de gros et de service.

Des questionnaires échantillon ont été revus avec les responsables des associations commerciales et avec les personnes de l'extérieur qui utilisent ces questionnaires, avant l'adoption finale de termes appropriés. Le comité en exercice comprenait des personnes du B.F.S. qui utilisent ces formules, et à qui on a donné la chance d'exprimer leur point de vue personnel. Par exemple, un statisticien spécialisé dans la statistique concernant le monde ouvrier et au courant des exigences du ministère du Travail assistait aux réunions lorsque l'on y traitait des problèmes qui se rattachaient à ce domaine.

On a estimé la quantité de chaque catégorie de formules dont on aurait besoin, et l'impression de formules jointes en quatre parties fut terminée bien avant la date d'envoi prévue. On a mis au point des plans afin de mécaniser le mouvement du courrier le plus possible.

Dépouillement du recensement. — Au fur et à mesure que les listes d'établissements parvenaient au Bureau après le 1er juin 1961, on en faisait la classification par district et par secteur de dénombrement pour procéder ensuite à leur dépouillement. Ce dépouillement a consisté à biffer ou à éliminer les établissements et les personnes non visés, c'est-à-dire les manufacturiers, les cultivateurs, les maisons de convalescence, et les professionnels (médecins, dentistes, etc.), les contracteurs, etc. Les établissements visés par le recensement ont alors été codés dans la mesure où les renseignements fournis par l'agent recenseur le permettaient. Le but principal était d'indiquer le questionnaire qui semblait le plus approprié au genre d'établissement. En se fondant sur la grosseur de l'entreprise (le nombre de personnes requises pour faire fonctionner l'établissement), la plupart des établissements de détail et de service ont été codés comme entreprises à qui on devait envoyer la formule "abrégée" si elles avaient à leur service moins de 3 personnes, tandis que toutes les autres recevaient la formule dite "longue". Comme exemple, la Formule 01 en anglais et la Formule 02 en français étaient les formules "longues" pour les établissements de détail, dites aussi formules "générales", les Formules 03 ou 04 s'adressaient aux établissements de vêtements, 05 ou 06 pour la quincaillerie, les meubles, les appareils ménagers, etc., jusqu'aux Formules 13 et 14 dites "abrégées" et destinées aux établissements de détail. Un code distinct, basé sur le nombre de locaux en activité, a été

name could be more easily sorted out from the bulk of the enumeration which was prepared for mailing "en masse" by mechanical means.

When all listings had been received, they were sorted in order by Census District and Enumeration Area. Following a prepared list, all localities were coded and then within each, when complete, serially numbered. The locality coding system was as follows: Toronto City was 5-54-01; 5 for Ontario Province (numbered from 0 for Newfoundland to 9 for British Columbia), 54 for York County (counties arranged alphabetically in a province and numbered from 01, 02, etc.) and 01 for locality (within each county or census division places over 30,000 population were coded 01, 02, etc., 5,000 to 29,999 coded 21, 22, etc., 1,000 to 4,999 coded 51, 52, etc., and rural, unincorporated places and other localities under 1,000 population coded 99, except that unincorporated fringes of metropolitan cities were coded 98, and of other major urban areas 97). These locality codes permit sorting out each city or metropolitan area, and rural vs. urban areas as required. After numbering, one copy of the listing was detached from the Form 10 booklet and cut to make 4 cards. These were sorted between retail, wholesale and service, and within each by schedule number. The multiples and special mailing codes were sorted out, the out of scope placed in a cancellation file, and the others were ready for use as a mailing list.

Mailing program.— All questionnaires were printed in 4 parts in continuous form with inserted carbon paper—original, respondent's file copy and second and third requests. Name, address, schedule and file numbers were punched on IBM cards for all single-unit businesses. By schedule number, the forms were addressed in 4 parts, decollated (carbon discarded, second and third

utilisé afin de faciliter le dépouillement des unités de recensement simples par rapport aux unités multiples. En se servant de ce code, on a groupé les unités multiples et, d'après leur nom et une liste préalable qui avait été demandée à tous les magasins en série, on a pu adresser le courrier voulu aux sièges sociaux; les succursales n'ont pas été recensées séparément. On a revu avec soin les noms et les adresses de ces établissements afin de s'assurer qu'elles étaient inscrites correctement et que l'adresse exacte ainsi que les indications postales spéciales y figuraient. Un bon nombre d'établissements demandaient que leur courrier soit envoyé à une autre adresse; ces adresses demandaient un codage spécial de manière que leur nom soit plus facilement localisé dans la masse du courrier du recensement qui était préparé mécaniquement, pour envoi postal "en masse".

Lorsque la liste des établissements a été complète, on a classé ceux-ci par district et secteur de dénombrement. Selon une liste préparée d'avance, toutes les localités ont été codées, pour recevoir ensuite un numéro de série. Le système de codage par localité était le suivant: la ville de Toronto portait le numéro 5-54-01; l'Ontario, 5 (les provinces étant classées de 0 pour Terre-Neuve à 9 pour la Colombie-Britannique), 54 pour le comté d'York (les comtés ayant été mis par ordre alphabétique à l'intérieur d'une province et numérotés 01, 02, etc.) et 01 pour chaque localité (à l'intérieur de chaque comté ou division de recensement, les localités comptant plus de 30,000 habitants ont été codées 01, 02, etc., les localités de 5,000 à 29,999 habitants ont été codées 21, 22, etc., les localités de 1,000, à 4,999 habitants, 51, 52, etc., et les localités rurales non constituées et autres qui comptaient une population de moins de 1,000 habitants ont été codées 99, sauf les banlieues non constituées des cités métropolitaines qui ont reçu le n° de code 98, tandis que les autres grandes agglomérations urbaines ont reçu le n° 97). Ces codes de localité permettent d'identifier rapidement chaque ville et zone métropolitaine, et les régions rurales des régions urbaines, selon les besoins. Après le numérotage, une page de la Formule 10 a été détachée et coupée de façon à former 4 cartes, que l'on a assignées, respectivement, aux entreprises de détail, de gros ou de services, avec pour chacune, un numéro de dossier. Les cas d'établissements multiples et les cas d'adresses spéciales ont été séparés des autres et l'on a ensuite placé dans un dossier d'annulation les cas d'établissements non visés; les autres éléments de la liste étaient alors prêts à servir de fichier postal.

Programme de mise à la poste des questionnaires.— Tous les questionnaires ont été imprimés en quatre parties rattachées ensemble puis repliés les unes sur les autres après insertion de papier carbone; l'ensemble se constituait donc d'un original, de l'exemplaire destiné au dossier du répondant, ainsi que des deuxième et troisième demandes. Le nom, l'adresse, le numéro du questionnaire et le

requests separated for future use, but kept in numerical order by file number) and bursted, all mechanically. The double form (original and file copy) were mechanically folded, inserted in window envelopes and held in mail bags (by province) until January 1962 for mailing. By code, all single questionnaires for special mailing were processed, but held separate for hand-addressing of outgoing envelope to accountant or other person who would complete the form. All mail was dispatched; postal returns for seasonal places were held until June for re-mailing. Special form letters were designed to trace postal returns marked "moved", "out of business", etc., much contact being made with the neighbouring enumerated business. With enumeration in June and mailing in January-March of the next year, many changes had taken place. New owners or operators returned mail addressed to the former owner without opening it or indicating such change of ownership. If street addresses were available, the questionnaire with appropriate form letter was returned to the "Present occupant". A mail program of this magnitude, some 300,000 firms, has numerous unexpected problems.

The mailing of appropriate forms to multiple firms was handled differently. Special multiple listing forms designed to accommodate each location of the firm, together with a basic questionnaire for the firm, were sent to Head Offices with special reporting instructions.

Approximately one month from the original mailing, the returned forms were matched with the "second request" file of forms, for the purpose of destroying the second and third requests. The remaining second request forms were then used as the first follow-up. Subsequently, the "third request" set of forms was used as a second follow-up. This program saved typing or hand-addressing the numerically large first and second follow-ups. For the remaining and smaller follow-ups, form letters were used. The fifth follow-up, took the form of a special request with another questionnaire sent to the Dominion Bureau of Statistics Regional Offices for field collection. Resources

numéro du dossier furent poinçonnés sur cartes IBM dans le cas des entreprises à établissement unique. Par numéro de questionnaire, on inscrivit l'adresse voulue sur les quatre parties de chaque formule, qui furent ensuite désenliassées (papier carbone retiré, deuxième et troisième demandes séparées de l'ensemble pour usage ultérieur et conservées dans leur ordre numérique de dossier) puis détachées mécaniquement. La formule double (original et copie destinée au dossier du répondant) fut pliée à la machine, insérée dans des enveloppes à fenêtre et déposée dans des sacs postaux (par province) pour expédition en janvier 1962. Tenant compte du numéro de code, on traita tous les questionnaires devant porter une souscription spéciale, puis on les conserva à part pour les adresser à la main dans des enveloppes devant porter le nom du comptable ou d'une autre personne chargée de remplir le questionnaire au nom de l'entreprise; enfin, tout le courrier fut expédié et les retours portant indication d'une adresse saisonnière furent retenus pour réexpédition en juin. On rédigea des circulaires spéciales pour donner suite aux retours marqués "déménagés", "plus en affaires", etc., dans ces cas, on s'efforça d'obtenir des précisions auprès des établissements du voisinage qui figuraient dans le recensement. Le dénombrement ayant eu lieu en juin et l'envoi des questionnaires en janvier-mars de l'année suivante, bien des changements d'adresses se sont produits dans l'intervalle. Certains nouveaux propriétaires ou exploitants réexpédièrent l'enveloppe sans l'ouvrir ou sans indiquer le changement d'appartenance de l'établissement. Lorsque le numéro de rue était connu, le Bureau renvoyait à l'"occupant actuel" le questionnaire accompagné d'une circulaire appropriée. Un tel programme d'expédition postale (environ 300,000 firmes) a suscité bien des problèmes imprévus.

La mise à la poste des formules destinées aux entreprises à succursales multiples s'effectua différemment. Des formules spéciales de listage, élaborées de manière à convenir à chaque local d'affaires de la firme et comportant un questionnaire de base pour la firme elle-même, furent expédiées au siège social de chaque firme, accompagnées d'instructions particulières.

Environ un mois après l'envoi initial, les formules retournées furent assorties à la série, "deuxième demande" et l'on détruisit alors les deuxième et troisième demandes devenues inutiles. Puis les formules de deuxième demande restantes servirent de premier rappel. Ultérieurement, on utilisa les formules de troisième demande comme second rappel. Grâce à cette façon de procéder, on ne fut pas obligé d'adresser à la machine à écrire ou à la main les nombreux rappels qui s'imposaient. Dans le cas des autres rappels (en nombre moins élevé) on eut recours à des lettres circulaires. Le cinquième rappel prit la forme d'une demande spéciale, accompagnée d'un autre questionnaire, et adressée aux bureaux régionaux

restricted this more intensive follow-up to large delinquent firms and to smaller firms within easy reach of the Regional Office. Other delinquents at this stage were sent a form letter containing a minimum request. Finally, the remainder, mostly small businesses, had to be estimated using compiled averages of good returns by size (persons engaged)—trade—province cells, etc. By this means, principal statistics (sales or receipts, employment, payroll, inventory, and accounts receivable at year-end) were coded and tabulation made for all known wholesale, retail and service businesses.

Coverage and quality of the enumeration.—Census enumerators list businesses for the Census of Merchandising and Service Establishments as an added task to their more onerous work of collecting data on population, housing, agriculture, etc. As such they miss certain businesses for one reason or another. In office buildings, particularly out-of-scope professional offices are interspersed with agents and brokers, possibly on upper floors; enumerators are paid by name listed, and after checking two floors with no reward, they will, in some cases, leave the building without locating or listing the "in scope" firms. Again, many wholesale businesses have the appearance of manufacturing plants which are not to be enumerated, and after several calls made in vain, the tendency is to pass by the next such building which might well be a proper "in scope" wholesale warehouse. To check the enumeration, many other available lists are matched with it. Trade association membership lists, provincial lists, where available (hotels, theatres, motels and other tourist accommodation under provincial regulations), trade directories, telephone classified sections, etc., are all used in one way or another, to improve the "coverage" of the census; these new names are added to the enumeration and surveyed. While this adds greatly to the work, there are two fundamental requirements to such a mail survey:

1. Obtain, by any means, a complete and accurate list of what or who is to be surveyed.

du B.F.S. qui devaient se charger de les recueillir, dûment remplis. En raison des ressources limitées dont on disposait pour ce rappel plus intensif, on l'appliqua uniquement aux grandes firmes non répondantes et aux entreprises moins importantes qui se trouvaient à proximité du bureau régional. À ce stade, les autres non-répondants reçurent une lettre circulaire qui comportait une demande de renseignements restreinte. Enfin, dans le cas des derniers non-répondants (en majeure partie constitués de petites entreprises) il a fallu procéder à des estimations en recourant aux moyennes obtenues à partir des questionnaires correctement remplis, le tout selon la taille de l'entreprise (nombre de personnes engagées), le genre d'activité, la zone provinciale, etc. De la sorte, on parvint à coder et à tabuler les statistiques principales (ventes ou recettes, emploi, paie, stocks et comptes à recevoir en fin d'année) relativement à tous les établissements de gros, de détail et de service.

Couverture et qualité du dénombrement.—Pour les agents recenseurs, dresser la liste des entreprises aux fins du recensement des établissements de commerce et de service est une tâche qui s'ajoute au travail déjà onéreux qu'il leur faut accomplir pour rassembler les données concernant la population, l'habitation, l'agriculture, etc. Ainsi, certaines entreprises leur échappent pour une raison ou pour une autre. Dans les immeubles de bureau, notamment ceux qui renferment des bureaux de professionnels non visés par le dénombrement, parmi lesquels se trouvent parfois des bureaux d'affaires ou de courtiers aux étages supérieurs; comme les agents recenseurs sont rémunérés au nom, il peut arriver qu'après avoir parcouru en vain une couple d'étages ils quittent l'immeuble sans avoir trouvé ni inscrit des établissements visés par le recensement. D'autre part, de nombreux établissements de gros ont l'apparence d'établissements manufacturiers, qui n'entrent pas dans le champ du recensement. Si l'agent recenseur s'y rend plusieurs fois sans avoir de réponse, il sera tenté la prochaine fois qu'il se trouvera devant un immeuble ayant même apparence de passer outre alors que cette fois-là l'établissement loge peut-être une entreprise "visée". Pour vérifier le dénombrement, on y a assorti de nombreuses autres listes disponibles, notamment des listes de membres de diverses associations commerciales, des listes provinciales (hôtels, théâtres, motels et autres services de logement pour touristes assujettis à des règlements provinciaux), annuaires de commerces, pages jaunes de l'annuaire téléphonique, etc., qui servent d'une façon ou d'une autre à améliorer la "couverture" du recensement; ces nouveaux noms sont ajoutés à la liste de dénombrement puis enquêtés. Bien que cela augmente considérablement le travail du Bureau, ce Relevé par correspondance s'impose pour les deux raisons suivantes:

1. Obtenir par tous les moyens, une liste complète et précise des établissements ou des personnes à recenser.

2. Obtain a completed report from each name on the list.

If these requisites can be met, the rest is a routine but exacting task, i.e., proper classification, editing, coding, tabulating and compiling the information.

The enumeration is a listing as at June of the census year. The purpose of the Census of Merchandising and Service Establishments is to measure the business activity for the entire year. The enumeration obviously does not include businesses opened before but closed by June nor businesses opened after the enumeration date. This problem is aggravated by changes of ownerships, where the respondents do not complete a full year's report; form letters are generally used to determine previous owners and months in business by each. The owner for the missing part of the year is surveyed and the two part-years added to make a complete 12-month report for the particular location. Multiple firms reported all business for the year including new stores opened after June 1, and stores closed early in the year. New registrants in business during the last half of the year were obtained from the Unemployment Insurance Commission and these were surveyed for business carried on up to December 31, 1961. In 1961, a detailed analysis of the underenumeration in certain areas where precise and complete total lists were available, suggests that the final actual undercoverage of the census in number of businesses (likely much less in dollars of business) was between 2 and 3 per cent.

Editing and coding of returns.—Short form editing was relatively simple except for proper kind-of-business classification based on a "write-in" question. Basic coding included form of organization, number of units operated under same ownership, operating practices such as hours open in an average week, delivery, parking facilities, summer vs. winter hours, owned or rented premises, the principal statistical items of working proprietors, employment, payroll, sales and receipts from services, inventory and accounts receivable at year-end. In addition, retail and service long forms and all wholesale forms included more extensive questions on seasonal employment, trading state-

2. Obtenir un rapport complet de chaque local d'affaires inscrit sur la liste.

Lorsqu'on peut satisfaire à ces exigences, le reste est une question de routine qui exige néanmoins de la précision: classement rigoureux, dépouillement, codage, tabulation et compilation de l'information.

Le dénombrement représente une liste d'établissements établis au mois de juin de l'année du recensement. L'objet du recensement des établissements de commerce et de service est de mesurer l'activité commerciale pour l'année entière. Le dénombrement n'inclut évidemment pas les locaux d'affaires ouverts avant juin mais qui se trouvent fermés en juin non plus que les établissements qui ouvrent leurs portes après la date du recensement. Ce problème se complique des changements de propriétaires; en pareil cas, les répondants remplissent une formule qui ne couvre pas l'année entière. En général, on leur envoie des lettres pour tâcher d'apprendre le nom des anciens propriétaires et le nombre de mois pendant lesquels chaque propriétaire a exploité l'entreprise. Le propriétaire qui se trouve à exploiter l'entreprise durant les parties de l'année non couvertes par le questionnaire est ensuite enquêté et ces deux groupes de renseignements servent à donner un rapport complet pour les 12 mois d'exploitation de l'entreprise en question. Les établissements à succursales multiples font rapport à l'égard de tous leurs locaux d'affaires, y compris les locaux ouverts après le 1er juin et les locaux qui ont fermé leurs portes au début de l'année. Les noms des personnes qui se lancent dans le commerce au cours de la dernière partie de l'année sont obtenus des registres de la Commission d'assurance-chômage, et dans leur cas on fait enquête pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1961. Cette année-là, une étude détaillée de l'insuffisance du dénombrement dans certaines zones à l'égard desquelles il existait des listes complètes et précises a révélé que le pourcentage de sous-couverture en ce qui concerne le nombre d'entreprises s'établissait entre 2 et 3 (et vraisemblablement à un pourcentage encore moindre quant à la valeur des ventes).

Dépouillement et codage des déclarations.— Le dépouillement des formules abrégées a été relativement facile, sauf en ce qui concerne le classement par genre de commerce fondé sur une question qui appelait une réponse écrite. Le codage de base tenait compte de la forme d'organisation, du nombre de locaux opérant sous un même propriétaire, des pratiques d'exploitation, notamment le nombre d'heures d'exploitation au cours de la semaine moyenne, les services de livraison, les services de stationnement, les heures d'hiver par opposition aux heures d'été, le mode d'occupation des locaux (statut de locataire et statut de propriétaire), les principaux éléments statistiques des propriétaires-

ments producing gross profit or margin, sales by class of customer, miscellaneous revenue, and sales by commodity classes. Service and wholesale forms also covered a complete range of operating expenses. These additional items collected as census information for the first time in 1961 imposed a serious editing problem. Detailed financial statements submitted by large firms had to be transcribed properly by inexperienced clerks and returned by registered mail. The extensive questions on these long forms slowed down the editing "production" to a serious degree.

Editing forms for reasonableness and required completeness of certain items of data necessitated the use of form letters, follow-up systems, hold for accountant, etc., and, with the added detail, delayed completion of the census to a certain extent. In 1951, retail stores, for example, reported data that were contained on one IBM 80-column card except for sales by commodities. In 1961, most of the retail long forms required 5 IBM cards plus the additional commodity cards as in 1951. Long questionnaires in the service field and all wholesale forms, with detailed operating expenses, required 5 and 9 key-punch cards, respectively, compared to 1 for earlier censuses. Many of the characteristic or descriptive items were pre-coded on the questionnaire as shown in Section 3 of this bulletin. Data reported in dollars were coded to the nearest hundred.

Key punching.—This was done as forms were edited, first attention given to retail, then service and wholesale. If the completed report of a business required more than one punch card, the extra cards all contained identical basic information such as file number, kind of business, and sales. On the sample questionnaires contained in Section 3 of this bulletin, it will be seen that there are certain shaded coding boxes. These are the items common to all punch cards and in every case this information was key-punched before beginning at card 02, for example.

exploitants, l'emploi, la paie, les ventes et les recettes provenant des services, les stocks, ainsi que les comptes recevables en fin d'année. En plus, les formules non abrégées ainsi que toutes les formules destinées aux grossistes comportaient des questions plus détaillées au sujet de l'emploi saisonnier, les états de commerce laissant voir le profit brut ou les marges de profit, les ventes par catégorie de clients, les revenus divers et les ventes par catégorie de produits. Les formules intéressant les établissements de service et de gros portaient également sur une grande variété de dépenses d'exploitation. Ces détails supplémentaires, recueillis pour la première fois en 1961 dans le cadre du recensement, ont exigé un important travail supplémentaire de dépouillement. Un certain nombre d'états financiers très complets qu'avaient soumis diverses grandes firmes ont dû être transcrits par des commis inexpérimentés et retournés par courrier recommandé. Les longues questions que comportaient les formules non abrégées ont sensiblement ralenti le rythme du dépouillement.

Afin d'assurer que les réponses fournies étaient plausibles et que certaines demandes de renseignements comportaient des réponses suffisamment complètes, il a fallu recourir à des lettres circulaires, à diverses formes de rappel ainsi qu'à l'envoi des questionnaires retenus à l'intention des comptables, etc., ce qui a retardé quelque peu l'exécution du recensement. En 1951, des magasins de détail, par exemple, ont déclaré des chiffres qui étaient contenus dans une carte IBM à 80 colonnes, exception faite des ventes par produit. En 1961, la plupart des formules non abrégées et destinées au commerce de détail ont exigé cinq cartes IBM, plus des cartes supplémentaires portant sur les produits, tout comme en 1951. Les questionnaires non abrégés qui intéressaient les établissements de service et de gros, et qui comportaient une ventilation des dépenses d'exploitation ont nécessité, respectivement, 5 et 9 cartes à perforer, comparativement à une carte lors des recensements antérieurs. Un bon nombre des éléments caractéristiques ou descriptifs ont été précodés sur le questionnaire, ainsi que le laisse voir la section 3 du présent bulletin. Les données déclarées en dollars ont été chiffrées à la plus proche centaine.

Perforation des cartes.—Ce travail s'est accompli à mesure qu'on dépouillait les formules; on s'est d'abord occupé des établissements de détail puis des établissements de service et de gros. Lorsque la déclaration d'une entreprise demandait plus d'une carte à perforer, les cartes supplémentaires contenaient toutes les mêmes données de base, à savoir le numéro de dossier, le genre de commerce et le chiffre des ventes. Dans le questionnaire spécimen que l'on trouvera à la section 3 du présent bulletin, on y verra certaines cases de codage en gris. Il s'agit des éléments communs à toutes les cartes perforées et, dans chaque cas, l'information était perforée avant de commencer, par exemple, à la carte 02.

In some instances, the item reported was larger than the provisions of the coding space; this occurred more frequently in the punching of multiple-firm summaries. Overflow cards were required to carry the additional data. In such cases, the identifying codes were punched and the first card carried an over-punch to indicate that it matched with an overflow card and the overflow card was identified as such. In tabulation, the overflow cards were not counted as additional stores or businesses in the store count total.

A mechanical edit was carried out for all punched cards and rejects were reviewed and corrected where necessary. Some standard edits were: incorporated companies could not have proprietors; the number of employees should not exceed salaries; if there were employees, there must be salaries; gross margin must not exceed sales, sales must exceed salaries, etc. Special edits were run to reject offset punching, impossible classification codes, etc.

Tabulation.—The first tabulations were for retail trade at the retail store location level, i.e., each separate store in its place. For each store the principal items of proprietors, employees, payroll, sales, inventory and accounts receivable at year-end were available. In the case of service trades, the first tabulations were for business locations, the revenue item was known as receipts rather than sales and data for accounts receivable were not available. This permitted a check, in detail, with previous censuses. These data were sorted and tabulated in various ways for maximum usefulness. Tabulations were made for Canada, each province and each city area over 30,000 population by detailed kind of business; totals were compiled by counties or census divisions and each locality of 1,000 population or more (5,000 or more in the case of wholesale); various compilations were made by store (called location in the case of service and wholesale) size measurements—employment size, annual receipts volume categories, by number of units operated under the same ownership, etc., other tabulations provided totals by form of organization, by type of occupancy, etc.; the separate service trades census bulletins are described on the inside of the back cover of this bulletin.

Parfois, le détail déclaré excédait l'espace de codage disponible, ce qui s'est présenté le plus souvent dans les séries récapitulatives des entreprises à établissements multiples. Il a donc fallu utiliser des cartes de plus grande capacité pour l'inscription de ces données supplémentaires. En pareils cas, on a poinçonné les codes d'identité et la première carte portait une surperforation pour indiquer qu'elle s'assortissait à une carte de dépassement identifiée comme telle. A l'étape de la tabulation, les cartes de plus grande capacité n'ont pas été comptées comme correspondant à des magasins ou locaux d'affaires additionnels dans le calcul du total.

Le dépouillement de toutes les cartes perforées s'est effectué à la machine et l'on a examiné et corrigé au besoin les cartes rejetées. Voici certaines normes ayant servi de guide au dépouillement: les compagnies constituées en corporations ne pouvaient pas avoir un "propriétaire"; le nombre d'employés ne pouvait pas dépasser le chiffre des salaires; lorsqu'il y avait des employés il fallait aussi qu'il y eût des salaires; les marges bénéficiaires brutes ne pouvaient pas dépasser le chiffre des ventes; les ventes devaient nécessairement dépasser les salaires, etc. Les cartes rejetées et les cartes impossibles à coder suivant la classification établie, ont fait l'objet de dépouillements spéciaux.

Tabulation.—Les premières tabulations ont été effectuées pour le commerce de détail au niveau du local d'affaires des magasins de détail, c'est-à-dire que chaque magasin a été considéré comme un local d'affaires. Dans le cas de chaque magasin, on disposait des données principales (propriétaires, emploi, paie, ventes, stocks et comptes à recevoir en fin d'année). Pour le commerce de services les premières tabulations ont été effectuées au niveau du local d'affaires, l'item "revenu" était connu comme recettes plutôt que ventes et le montant des comptes à recevoir n'a pas été disponible. Cela a permis de vérifier en détail toutes les déclarations au regard des recensements antérieurs. On a trié et classé les données de diverses manières afin de les rendre le plus utile possible. Les tabulations ont été établies à l'égard du Canada entier, ainsi qu'à l'égard de chaque province et de chaque agglomération urbaine de 30,000 habitants ou plus, selon le genre de commerce; on a établi les totaux par comté ou division de recensement et par localité de 1,000 habitants ou plus (5,000 ou plus dans le cas du commerce de gros); on a également fait diverses répartitions selon certaines caractéristiques de taille: nombre d'employés, volume annuel des recettes par genre de service, nombre de locaux d'affaires exploités par un même propriétaire, etc. D'autres calculs ont permis d'obtenir des totaux selon la forme d'organisation, le mode d'occupation, etc.; les divers bulletins de recensement du commerce de services font l'objet d'une énumération descriptive à la page intérieure de la couverture arrière du présent bulletin.

Establishment statistics include such information as gross profit ratios, sales by commodity classes, sources of receipts in the case of service trades and operating expenses in the case of service and wholesale, credit sales (retail only), etc.; which are not available at the individual store or location level, but rather at the accounting entity level. For these tabulations, the individual location data for multiple firms were excluded and replaced by provincial summaries or establishment data for the firm. Tabulations at the establishment level were made for items of interest beyond those defined as principal statistics; they include gross profit margins, sources of revenue, miscellaneous income, certain detail on employment, sales by commodity classes and operating expenses. As for location statistics, the bulletins containing these results are described on the inside of the back cover.

Publication.—Census results for 1961 are published by means of a series of separate bulletins which can be contained in a ring binder. This method permits release of data as produced rather than withholding all tabular information pending the preparation of a bound volume. Some preliminary releases were made of basic data; in general the six service trades bulletins followed in succession as tabulations were compiled. In some instances, certain areas of tabulation delayed work on census material with the result that the expected schedule of bulletin releases was not maintained.

La statistique des établissements comprend des données sur la proportion des bénéfices bruts, la vente par catégorie de produits, les sources des recettes dans le cas du commerce de services et les frais d'exploitation dans le cas du commerce de services et de gros, les ventes à crédit (le commerce de détail seulement), etc.; qui sont autant de données disponibles non pas au niveau du magasin pris individuellement mais au niveau de l'entité comptable. Aux fins de ces calculs, les données relatives aux divers locaux d'affaires des établissements à locaux multiples ont été exclues et remplacées par des résumés provinciaux ou par les données "établissement" de la firme. Les calculs au niveau d'établissement se sont effectués à l'égard de données dont l'intérêt allait au-delà des chiffres considérés comme statistiques principales; marges de bénéfices bruts, sources de revenu, revenus divers, certains détails sur l'emploi, ventes réparties suivant la catégorie de produit, frais d'exploitation et ventes à crédit. En ce qui concerne la statistique des locaux d'affaires, on trouvera à la page intérieure de la couverture arrière du présent bulletin la liste des publications qui renseignent sur le sujet.

Publication.—Les résultats du recensement de 1961 paraissent dans une série de bulletins contenus dans un relieur à anneaux. Ce système permet de publier un groupe de données dès qu'il est prêt, au lieu de retenir tous les chiffres en attendant la publication sous forme de volume relié. Le Bureau a fait paraître certains documents préliminaires qui contenaient les données de base; en général, les six bulletins portant sur le commerce de services ont paru à mesure que les chiffres étaient publiés. Dans certains cas, les calculs particuliers ont retardé la préparation des documents de recensement, ce qui a empêché le Bureau de s'en tenir rigoureusement à ses dates de publication prévues.

2. Service Trades, Kind-of-business Descriptions

For purposes of the Census of Service Trades, each business location was assigned to a specific kind-of-business classification. This was based upon the description of the business as given on the census return and by the proportion of the various services provided when this information was supplied. Similar to the procedure adopted in 1951, for the 1961 Census all business locations were classified into eight major groups. The kind-of-business groups were as follows:

- Amusement and recreation group
- Business services group
- Personal services group
- Repair services group
- Undertaking and funeral services group
- Photography group
- Miscellaneous services group
- Hotel, tourist camp and restaurant group.

Each of these groups consisted of a number of different kinds of business classifications.

While the description of most kinds of business are similar to those of previous censuses, the shifting of certain trades to and from the retail and wholesale fields as well as movements between the groups have resulted in some changes in composition of kind-of-business groups.

Film exchanges, motion picture booking agencies, theatrical booking agencies, ticket agencies, theatrical and coin-operated machine rental and repair; all these kinds of business were included with the business services group in 1951 but in 1961 they appear with the amusement and recreation group. Establishments primarily engaged in the production of motion pictures and motion picture laboratories covered in 1961 were not enumerated in 1951.

Chartered and certified accountants and other accounting and bookkeeping services not covered by the 1951 Census were enumerated for the first time in 1961 and included in the business services group. Collection agencies, establishments primarily providing services to buildings and dwellings and detective agencies were shifted from business services to the miscellaneous services group. Other business services classification was broadened for 1961 to include actuarial consultants, consulting economists and some other consulting services used by business. Driving schools in the repair services group for 1951 are in the miscellaneous services group for 1961.

The personal services group was only slightly altered. Establishments engaged in providing hair-dressing in the home, self-service dry cleaners,

2. Commerces de services, descriptions des genres de commerces

Aux fins du recensement du commerce de services, chaque local d'affaires a été classé dans une catégorie de commerce déterminée. Le classement s'est fondé sur la description de l'entreprise fournie dans le rapport de recensement et d'après la proportion de différents services fournis quand ce renseignement était donné. Suivant la procédure adoptée en 1951, pour le recensement de 1961 tous les locaux d'affaires ont été classifiés en huit groupes principaux. Ces groupes se présentent comme il suit:

- Groupe des services récréatifs et de divertissement
- Groupe des services commerciaux
- Groupe des services personnels
- Groupe des services de réparation
- Groupe des pompes funèbres et funérailles
- Groupe de la photographie
- Groupe des services divers
- Groupe des hôtels, camps de touristes et restaurants.

Chacun de ces groupes se composait de différentes catégories de genres de commerces.

S'il est vrai que les descriptions de la plupart des genres de commerces sont analogues à celles des recensements antérieurs, le transfert de certains services à la catégorie des entreprises du commerce de détail et de gros et le mouvement entre les groupes a causé certains changements dans la composition de groupes de genres de commerces.

Distributeurs de films, agences cinématographiques, agences de théâtres, agences de billets de théâtre et louage et réparation d'appareils automatiques; tous ces genres de commerces après avoir été classifiés en 1951 dans le groupe des services commerciaux apparaissent en 1961 dans le groupe des services récréatifs et de divertissement. Les entreprises qui s'occupent surtout de la réalisation de films et laboratoires cinématographiques recensés en 1961 n'ont pas été énumérés en 1951.

Comptables agréés et brevetés et autres services de comptable ou tenue de livres n'ont pas été énumérés en 1951, mais ont été recensés pour la première fois en 1961 et apparaissent dans le groupe des services commerciaux. Agences de collection, agences de détectives et entreprises fournissant surtout divers services d'immeubles et habitations ont été transférées du groupe des services commerciaux au groupe des services divers. La catégorie des autres services commerciaux a été élargie en 1961 de façon à inclure les actuaires-conseils, les économistes-conseils et quelques autres entreprises donnant un service d'expert en conseils. Les écoles chauffeurs d'automobile dans le groupe des services de réparation en 1951 se trouvent incluses dans le groupe des services divers en 1961.

Le groupe des services personnels a été seulement légèrement changé. Les établissements faisant la coiffure à la maison, de nettoyage à sec auto-

dry cleaning plants engaged primarily in wholesale or industrial cleaning and establishments engaged in operating cemeteries for profit were added for the 1961 Census. Laundries operated by persons of Chinese origin are for 1961 classified either with hand laundries or one of the other laundry classifications. Dressmakers instead of being enumerated with retail trade as in 1951 are included in the personal services group.

Automotive, bicycle and motorcycle, radio and electrical, watch, clock and jewellery repair shops were shifted from the services group to retail trade. Household furniture and upholstery repair shops are for 1961 with the Census of Manufactures. Furniture (except household) repair shops are now with the Census of Wholesale Trade.

The 1951 hotel and tourist camp group has been changed and is called now the hotel, tourist camp and restaurant group. It contains all eating places (restaurants were with retail trade in 1951), hotels and newly established classifications of motels, motels with service station and motels with retail stores. In this group appear also such new kinds of business as tourist courts, cabins, etc., with service station, tourist courts, cabins, etc., with retail stores and recreation vacation camps.

Cold storage locker rentals, taxis, boat storage, parking lots and storage and parking garages, travel bureaux and ticket agencies, classified as service trades for 1951 are now in the storage and transportation categories. They were surveyed for 1961 and statistics can be found in Bulletin ST-1, Catalogue No. 97-543, 1961 Census of Canada, Transportation, Storage and Communication. Electro-plating, chrome plating or other metal plating shops, machine shops and dental laboratories are part of manufacturing statistics for 1961.

Amusement and Recreation Group

The Main Group as a Whole

This group is composed of businesses primarily engaged in providing amusement, entertainment or recreational facilities on payment of a fee or admission charge, or closely related businesses. Enterprises conducted by educational, religious, charitable, fraternal or other non-profit organizations are not included, except in the case of halls used for regular exhibition of motion pictures.

matique et entreprises de nettoyage à sec, principalement commerciales (services de gros ou industriels) ainsi que les établissements s'occupant de l'exploitation à but lucratif de cimetières ont été inclus au recensement de 1961. Les buanderies exploitées par les personnes d'origine chinoise se trouvent ou bien sous la rubrique de buanderies à la main ou bien dans une autre catégorie de buanderies. Les couturières ne se trouvent pas avec le commerce de détail comme en 1951, mais se classifient dans le groupe des services personnels.

Les entreprises qui font surtout la réparation d'automobiles, bicyclettes, motocyclettes, radios, appareils électriques, montres, horloges et objets de bijouterie ont été transférées du groupe des services de réparation au commerce de détail. Les entreprises qui se spécialisent dans la réparation ou le rembourrage de meubles de ménage se trouvent en 1961 dans le recensement des manufactures. Les ateliers de réparation de meubles non ménagers font partie maintenant du recensement du commerce de gros.

Le groupe de 1951 des hôtels et de camps de touristes a été changé et il est maintenant appelé le groupe des hôtels, camps de touristes et restaurants. Il contient tous les restaurants (ils étaient avec le commerce de détail en 1951), hôtels et les classifications nouvellement établies de motels, motels avec poste d'essence et motels avec magasin de détail. Dans ce groupe apparaissent aussi de nouvelles classifications comme: quartiers, cabines, etc., pour touristes avec poste d'essence, quartiers, cabines, etc., pour touristes, avec magasin de détail et camps de récréation pour les vacances.

Location de compartiments frigorifiques, exploitation de taxis, entreposage des bateaux, parcs de stationnement, garages de remisage et de parcage, et agences de voyage et de réservation de billets classifiés comme services en 1951 se trouvent maintenant dans la catégorie d'entreposage, communications et transports. Ces industries ont été enquêtées en 1961 et les renseignements à ce sujet se trouvent dans le bulletin ST-1, numéro de catalogue 97-543 sous le titre de Recensement du Canada de 1961, Transports, entreposage et communications. Les boutiques de galvanoplastie, chromage ou placage d'autres métaux, ateliers d'usinage et laboratoires dentaires font partie de la statistique de la manufacture en 1961.

Groupe des services récréatifs et de divertissement

Le groupe dans son ensemble

Le présent groupe se compose d'entreprises qui s'occupent surtout de procurer, moyennant une cotisation ou un prix d'entrée, des facilités d'amusement, de divertissement ou de récréation, ou d'entreprises assimilées. Les entreprises dirigées par des organismes d'éducation, religieux, de charité ou sociaux et autres à but non lucratif n'entrent pas dans cette catégorie, sauf dans le cas des salles

These operations are included under **Halls used for motion picture exhibition**. Golf clubs, tennis clubs and other clubs conducted on a membership basis and not along commercial lines are excluded.

Motion Picture Theatres

Regular theatres.—All theatres showing motion pictures whether or not vaudeville programs are provided. Halls used for motion picture exhibition, but which are not regular theatres, are not classified here but in the special class **Halls used for motion picture exhibition**. Outdoor theatres (Drive-ins) are classified in the special category provided.

Halls used for motion picture exhibition.—Halls operated by community, fraternal or religious organizations which are used regularly for motion picture exhibitions. Usually they are equipped with 16 mm. projectors.

Bowling Alleys, Pool and Billiard Parlours

Billiard parlours.—All businesses engaged in providing facilities for billiards or pool. Sales of tobacco and refreshments may be made in minor quantities or other services such as barbering may be provided but must be subsidiary to billiard or pool receipts.

Bowling alleys.—Businesses primarily engaged in the operation of bowling alleys, with or without refreshments.

Bowling and billiards.—Businesses operating both bowling alleys and a billiard parlour in the same premises.

Bands, Orchestras and Entertainers

Dance bands, dance orchestras and entertainers for private dances, radio or television operating on a fee basis. Symphony orchestras are included with **Theatrical producers, etc.** above.

Theatrical Services

Film exchanges.—Businesses engaged in the rental of films to motion picture theatres and commercial exhibitors. Revenue is derived from rental of films and also from the sale of advertising material.¹

Motion picture booking agencies.—Businesses primarily engaged in booking motion pictures, usually for a group of independent theatres.¹

où l'on présente régulièrement des films. Ces dernières sont classées sous la rubrique **Salles utilisées pour projection cinématographique**. Le groupe ne comprend pas les clubs de golf, de tennis et autres, exploités en société par les membres mêmes et non pour des fins commerciales.

Cinémas

Cinémas ordinaires.—Tout cinéma donnant des projections cinématographiques accompagnées ou non de vaudeville. Les salles utilisées pour projection cinématographique mais qui ne sont pas des cinémas ordinaires n'entrent pas dans cette catégorie; on doit les classer sous la rubrique **Salles utilisées pour projection cinématographique**. Les cinémas de plein air (pour automobiles) doivent également être classés sous leur propre rubrique.

Salles utilisées pour projection cinématographique.—Toute salle exploitée par un groupe social, fraternel ou religieux et utilisée régulièrement pour la projection de films. Les salles de cette catégorie sont pourvues généralement de projecteurs de 16 mm.

Salles de quilles et de billard

Salles de billard.—Toutes entreprises aménagées pour le jeu de billard. On peut y vendre du tabac et des rafraîchissements; mais sur une moindre échelle, de même qu'on peut offrir des services de barbier, etc., mais comme activité secondaire seulement.

Salles de quilles.—Entreprises s'occupant essentiellement de l'exploitation de jeux de quilles, avec ou sans rafraîchissements.

Quilles et billards.—Entreprises exploitant à la fois des jeux de quilles et des jeux de billard sous le même toit.

Fanfares, orchestres et artistes

Orchestres (bands) de danse et artistes rémunérés et engagés pour des danses privées ou pour la radio et la télévision. Les orchestres symphoniques sont classés sous la rubrique précédente **Agences de production de spectacles, etc.**

Services de spectacles

Distributeurs de films.—Entreprises s'occupant de la location de films aux cinémas et aux projectionnistes commerciaux. Les recettes proviennent de la location des films et aussi de la vente de matériel publicitaire¹.

Agences cinématographiques.—Entreprises chargées de la location et de la distribution de films, habituellement pour le compte d'un groupe de cinémas indépendants¹.

¹ With Business Services Group for 1951 Census.

¹ Faisant partie du Groupe des services commerciaux au recensement de 1951.

Theatrical booking agencies.—Businesses primarily engaged in booking engagements for entertainment other than motion pictures such as orchestras, artists, road shows, etc.¹

Ticket agencies, theatrical.—Businesses primarily engaged in selling tickets for entertainment or amusements on a commission basis.¹

Motion picture production.—Businesses primarily engaged in the production of motion pictures. (Not covered by 1951 Census.)

Motion picture laboratories.—Businesses primarily engaged in processing (printing, editing, etc.) motion picture film.

Other theatrical services.—Businesses primarily engaged in theatrical services other than those outlined, e.g., importers and other types of motion picture film middlemen who do not distribute to theatres or other exhibitors.

Outdoor motion picture theatres.—Theatres engaged in outdoor exhibition of motion pictures, commonly known as drive-in or open air theatres.

Legitimate Theatres and Theatrical Producers (Except Motion Picture)

Legitimate theatres, auditoriums and music halls.—Theatres and other businesses engaged mainly in presenting stage productions or other entertainment.

Theatrical producers, road companies, etc.—Businesses or persons sponsoring, but not operating their own theatre or hall, such as opera companies, concert organizations, road companies, stock companies, ballet companies, etc.

Dancehalls, Studios and Schools

Public dance halls operated on a commercial basis as amusement enterprises. Include dance studios and schools which also provide facilities for dancing to persons not registered as pupils but dance schools for children or professionals are not included in the Census of Merchandising. Night clubs in which the sale of meals or beverages forms the chief source of revenue are included with **Cocktail Lounges, Bars and Night Clubs.**

Athletic and Sports Clubs, Commercial Operators and Promoters

Athletic clubs, arenas, stadiums and grounds.—Operators or promoters of professional and semi-professional baseball, football, hockey

Agences de théâtres.—Entreprises chargées de retenir des engagements pour des divertissements autres que la projection de films, comme des orchestres, des artistes de variétés, des troupes ambulantes, etc.¹

Agences de billets de théâtre.—Entreprises s'occupant surtout de la vente à commission de billets de spectacle ou d'amusement¹.

Production cinématographique.—Entreprises qui s'occupent surtout de la réalisation de films. (Cette catégorie n'était pas comprise dans le recensement de 1951.)

Laboratoires cinématographiques.—Entreprises s'occupant surtout du tirage (impression, rédaction, etc.) de films cinématographiques.

Autres services de spectacles.—Entreprises s'occupant surtout de fournir des services de spectacles autres que ceux énoncés précédemment, par exemple, les importateurs de films, et autres intermédiaires, qui ne font pas la distribution des films aux cinémas ou autres projectionnistes.

Cinémas à ciel ouvert.—Cinémas donnant des représentations cinématographiques en plein air. On les nomme communément **cinémas en plein air.**

Théâtres réguliers et agences de production de spectacles (sauf de cinéma)

Théâtres réguliers, salles de concert et music-halls.—Théâtres et autres entreprises s'occupant surtout de la présentation de pièces ou autres divertissements sur la scène.

Agences de production de spectacles, troupes ambulantes, etc.—Sociétés ou personnes engagées dans le théâtre mais n'exploitant pas leur propre salle, comme les troupes d'opéra, les organisateurs de concerts, les troupes ambulantes, les troupes à demeure, les corps de ballet, etc.

Salles, studios et écoles de danse

Salles de danse exploitées commercialement comme entreprise d'amusement. Le groupe comprend aussi les studios et les écoles de danse qui fournissent des locaux pour la danse à des personnes non inscrites comme élèves. Toutefois, les écoles de danse pour enfants ou professionnels ne relèvent pas du domaine du recensement des établissements de commerce et de service. Les clubs de nuit dont la principale source de revenus est la vente de repas et de boissons sont inclus dans **Salons-coquetels, bars et clubs de nuit.**

Clubs athlétiques et sportifs, exploitants et organisateurs commerciaux

Clubs, arènes, stades et terrains athlétiques.—Exploitants ou organisateurs de sports professionnels ou semi-professionnels comme le baseball, le football,

¹ With Business Services Group for 1951 Census.

¹ Faisant partie du Groupe des services commerciaux au recensement de 1951.

clubs or of boxing, wrestling and other athletic events. Stadiums and fields are included if the operators are engaged in the promotion of the sports events. The activity of renting stadiums or fields to sports promoters and clubs is not included in the Census of Merchandising.

Bathing beaches and swimming pools. — Commercial enterprises engaged in the operation of bathing beaches or swimming pools. Municipal beaches or pools are not included in the Census of Merchandising.

Bicycle rentals. — Businesses primarily engaged in renting bicycles to the public.

Boat and canoe rentals. — Businesses primarily engaged in renting canoes and other small boats. Commercial operators of power boats, etc. (those who provide the operator as well as the boat) are not included. For **Boat storage**, see Catalogue No. 97-543.

Golf courses. — Golf courses open to the public on a fee basis. Municipally owned and operated courses or membership golf clubs are not included in the Census of Merchandising.

Race track operation. — Race tracks engaged in the promotion of horse racing of all kinds.

Riding academies. — Operators of riding academies or schools including rental of saddle horses.

Skating rinks, ice. — Operators of ice skating rinks open to the public. Rinks which are used for amateur hockey and curling as well as public skating are included here. Stadiums where other events as well as hockey are promoted are not included here but under **Athletic clubs, arenas, stadiums and grounds** above.

Skating rinks, roller. — Roller skating rinks open to the public.

Other commercial sports operators (n.e.c.). — Businesses engaged in the operation of sports facilities for which no separate class is provided such as gymnasiums, tennis courts, miniature golf courses, driving ranges, rifle ranges, etc.

Miscellaneous Amusement and Recreation Services

Amusement parks. — Amusement parks which may or may not charge an admission fee. The revenue of such parks is derived from admissions and/or from the operation of amusement devices, such as rides and games and refreshment stands. Government or municipally operated parks are not included. Amusement devices operated indepen-

le hockey, la boxe, la lutte et autres événements sportifs ou athlétiques. Les stades et les terrains seront compris dans le groupe si les exploitants s'occupent d'y organiser des événements sportifs. La location de stades ou de terrains aux organisateurs et aux clubs sportifs ne relève pas du recensement du commerce.

Plages et piscines. — Entreprises commerciales exploitant des plages ou des piscines. Les plages et piscines municipales ne relèvent pas du recensement du commerce.

Louage de bicyclettes. — Entreprises qui se spécialisent dans la location de bicyclettes au public en général.

Louage de bateaux et canots. — Entreprises s'occupant surtout de louer des canots et autres petites embarcations. Les exploitants commerciaux d'embarcations à moteur, etc. (ceux qui fournissent le pilote et l'embarcation) ne sont pas compris. Pour le **Remisage des embarcations**, voir le numéro de catalogue 97-543.

Terrains de golf. — Terrains de golf où le public est admis moyennant un prix d'entrée. Les terrains de golf exploités par les municipalités ou les clubs sociétaires ne relèvent pas du recensement du commerce.

Courses sur piste. — Pistes de courses s'occupant de l'organisation de courses de chevaux de toutes sortes.

Académies d'équitation. — Entreprises donnant des cours d'équitation et louant des chevaux de selle.

Patinoires (glace). — Comprend tous les exploitants de patinoires à glace ouvertes au public, de même que les exploitants de patinoires pour le hockey amateur, le curling et le patinage. Les stades où l'on présente d'autres spectacles sportifs en plus du hockey n'entrent pas sous la présente rubrique. On les classera plus haut à **Clubs, arènes, stades et terrains athlétiques**.

Patinoires (patins à roulettes). — Salles de patinage à roulettes ouvertes au public.

Autres agences commerciales du sport (n.c.a.). — Entreprises s'occupant d'entreprises sportives non autrement précisées comme les gymnases, les courts de tennis, les terrains de golf miniature et d'exercice, les champs de tir, etc.

Services d'amusement et de divertissement divers

Parcs d'amusement. — Parcs d'amusement qui exigent ou non un prix d'entrée. Le revenu de ces parcs provient du prix d'entrée et (ou) de l'exploitation d'appareils d'amusement, comme les manèges et les jeux, et les kiosques de rafraîchissements. Les parcs exploités par l'État ou les municipalités n'entrent pas sous cette rubrique. Les appareils

dently on a concession basis are not included here but in the following classification **Amusement concessions**.

Amusement concessions.—Amusement devices such as rides, games, shooting galleries, etc. Includes those operated on a concession basis in commercial or public parks. When such devices are operated by the owners of the park, the whole is shown in the preceding class.

Coin-operated amusement device services.—Businesses primarily engaged in the operation of coin-operated amusement devices such as juke boxes, pinball machines, mechanical games, and similar types of amusement devices. Businesses which rentsuch machines rather than operate them are assigned to the next classification.

Coin-operated machine rental and repair.—Businesses primarily engaged in servicing, renting and repairing coin-operated machines. If a business operates (and takes revenue from) amusement machines, it is classified to the above trade.¹

Rental libraries.—Businesses primarily engaged in the lending of books for a regular fee. Public libraries are not included in the Census of Merchandising.

Miscellaneous amusement and recreation services (n.e.c.).—Amusement and recreation services which do not fall into any of the specialty classes provided such as carnivals, circuses, wax works.

Business Services Group

The Main Group as a Whole

This group includes all businesses primarily engaged in providing services (except transportation) to other businesses rather than to the general public.

Advertising

Advertising agencies.—Businesses primarily engaged in placing advertising with various types of media such as publications, radio, television, etc., on a commission or fee basis. Receipts reported represent commissions or fees received by the agencies and not the volume of advertising placed. Supplementary information on billings and other details regarding advertising agencies is found in publication 63-201.

Outdoor display and billboard advertising.—Businesses primarily engaged in the construction, preparation, erection and maintenance of displays and billboards of all kinds, including painted and electric spectacular displays on panels, bulletins and frames, and rental of space thereon. Included also are firms placing advertising in streetcars, buses, etc. Firms which manufacture neon signs or other sign materials are not included in the Census of Merchandising.

¹ With Business Services Group for 1951 Census.

d'amusement exploités indépendamment comme concessions sont classés sous la rubrique suivante, **Concessions de parcs d'amusement**.

Concessions de parcs d'amusement.—Appareils d'amusement comme les manèges, les jeux, les stands de tir, etc. La rubrique s'étend aux concessions dans les parcs commerciaux ou publics. Si ces concessions sont exploitées par le propriétaire du parc, l'ensemble s'inscrit sous la rubrique précédente.

Appareils automatiques d'amusement.—Entreprises s'occupant surtout de l'exploitation d'appareils d'amusement aux sous, comme les sélectrophones (*juke box*), les machines à boules, les jeux mécaniques et autres du genre. Les entreprises qui louent ces machines au lieu de les exploiter s'inscrivent sous la rubrique suivante.

Louage et réparation d'appareils automatiques.—Entreprises s'occupant surtout de la location et de la réparation de machines aux sous. Si l'entreprise exploite (et tire un revenu) des machines d'amusement, on doit la classer sous la rubrique précédente¹.

Bibliothèques payantes.—Entreprises qui se spécialisent dans la location de livres moyennant un tarif régulier. Les bibliothèques publiques ne relèvent pas du recensement du commerce.

Services récréatifs et de divertissement (n.c.a.).—Services d'amusement et de récréation, comme carnivals, cirques, musées de cire, etc., qui n'entrent dans aucune des catégories spécialisées.

Groupe des services commerciaux

Le groupe dans son ensemble

Le présent groupe comprend toutes les entreprises s'occupant principalement de fournir des services (sauf le transport) aux maisons de commerce plutôt qu'au public en général.

Publicité

Agences de publicité.—Entreprises qui s'occupent surtout de distribuer des annonces, à commission ou à tarif fixe, à divers genres d'organes publicitaires comme la radio, la télévision, les publications, etc. Les recettes déclarées représentent le gain des agences et non le volume de la publicité distribuée. Des renseignements supplémentaires sur la publicité et autres détails portant sur les agences de publicité se trouvent dans la publication 63-201.

Affichage en plein air et panneau-réclame.—Entreprises qui s'occupent de construire, préparer, ériger et entretenir des affiches et des panneaux-réclame, de même que de louer des emplacements pour placards publicitaires. La rubrique comprend aussi les entreprises qui distribuent de la publicité dans les tramways, les autobus, etc. Les fabricants d'enseignes au néon ou autres matériaux pour enseignes ne relèvent pas du recensement du commerce.

¹ Faisant partie du Groupe des services commerciaux au recensement de 1951.

Sign painting shops.—Businesses primarily engaged in making signs or show cards to order; window lettering, store front signs, truck lettering, theatre signs, gold leaf work, etc.

Window display service.—Businesses primarily engaged in dressing shop windows with display merchandise or advertising material.

Other advertising services.—Businesses engaged in advertising services for which no separate classification is provided such as advertising research, handbill advertising, direct mail advertising; aerial advertising; publishers, radio and television representatives; transcription services, commercial artists, copy writers, novelty advertising, distribution of samples, etc.

Accounting

Chartered and certified accountants.—Businesses primarily engaged in providing auditing and accounting services and headed by one or several accountants who are members of a professional accounting organization. (Not covered by the 1951 Census.)

Other accounting and bookkeeping service.—Businesses primarily engaged in the provision of auditing, accounting or bookkeeping services not designated as members of a professional organization. (Not covered by the 1951 Census.)

Addressing, Duplicating, Blueprinting, Photostating, Mailing and Typing Services

Businesses engaged in mimeographing, addressing, typing, mailing, compiling and selling mailing lists, photostating, blueprinting, etc. Includes also public stenographers who maintain an office.

Credit Agencies

Businesses primarily engaged in reporting credit ratings of persons or firms. Those engaged in publishing are included only if they do not do their own printing. Receipts reported represent fees received for services rendered. For Collection agencies see Miscellaneous Services Group.

Employment Agencies (Private)

Businesses primarily engaged in providing employment service. Government employment agencies are not included in the Census of Merchandising.

Peintres d'enseignes.—Entreprises se spécialisant dans la fabrication d'enseignes ou de pancartes sur commande, le lettrage de vitrines, d'enseignes de magasins, de camions, d'enseignes de cinémas, dans le dorage, etc.

Étalagistes.—Entreprises se spécialisant dans l'étalage de marchandises à annoncer ou de matériel publicitaire dans des devantures de magasin.

Autres services de publicité.—Entreprises s'occupant de publicité et qui n'entrent dans aucune catégorie particulière, comme recherche en matière de publicité, distribution de prospectus, publicité par correspondance, publicité aérienne, représentants d'éditeurs, et de postes de radio et de télévision, services de transcription, artistes commerciaux, artichiers, annonceurs de nouveautés, distributeurs d'échantillons, etc.

Comptabilité

Comptables agréés et brevetés.—Entreprises s'occupant principalement de fournir des services de vérification et de comptabilité sous la direction d'un ou plusieurs comptables qui sont membres d'un organisme comptable professionnel. (Non compris dans le recensement de 1951.)

Autres services de comptable ou tenue de livres.—Entreprises s'occupant principalement de fournir des services de vérification, comptabilité ou tenue de livres, mais dont les dirigeants ne sont pas membres d'un organisme professionnel. (Non compris dans le recensement de 1951.)

Services d'adressographie, d'autocopie, d'héliogravure, de photocopie, d'expédition postale et de dactylographie

Entreprises s'occupant de polygraphie, d'adressographie, de dactylographie, de distribution postale, de la compilation et de la vente de listes postales, de photocopie, d'héliogravure, etc. La rubrique comprend aussi les sténographes publiques qui tiennent un bureau.

Agences de crédit

Entreprises s'occupant principalement de faire rapport sur la solvabilité de personnes ou de commerces. Celles qui s'occupent de publication ne sont incluses que si elles ne font pas leur propre impression. Les recettes sont celles qu'elles reçoivent pour services rendus. Les agences de recouvrement se trouvent dans le Groupe des services divers.

Bureaux de placement (privés)

Entreprises s'occupant surtout de fournir des services de placement. Les services de placement de l'État ne tombent pas sous le recensement du commerce.

News Syndicates

Businesses primarily engaged in furnishing news, pictures, features, etc., and supplying news reporting services to newspapers and periodicals. Both non-profit syndicates operated on a membership basis and commercial (non-membership) news syndicates are included.

Miscellaneous Business Services

Other business services (n.e.c.).—Businesses engaged in providing services to other businesses for which no special classification is provided. Examples of some of these services are: Armoured car service, business and statistical research, designing service, telephone answering service, actuarial consultants, adjustment and appraisal, interior decorating consulting, customs brokers, management consulting service, consulting economists and economic intelligence services, personnel management consultants.

This category was broadened for 1961 to include actuarial consultants and consulting economists. For bottle exchanges, burglar alarm systems, machinery rental services to buildings and dwellings, detective agencies and press clipping service see Miscellaneous Services Group. For theatrical services and coin-operated machine rental and repair see Amusement and Recreation Group.

Personal Services Group

The Main Group as a Whole

This major group includes businesses primarily engaged in providing services for the individual or his apparel.

Barber Shops and Beauty Parlours

Barber shops.—Barber shops which do not operate in conjunction with a beauty salon. Barber shops operated as concessions in hotels, stores, etc., are included. Shoe shining, hat cleaning, billiards, magazine sales, etc., may be carried on as a subsidiary line but receipts from barbering must form at least 50 per cent of the total receipts. Barber colleges are included provided a charge is made for services rendered by the students to the public.

Barber shop and beauty salon combined.—Businesses which combine men's barbering with ladies' hairdressing, etc.

Agences d'information

Entreprises s'occupant de fournir des informations, des photographies, des articles spéciaux, etc., de même que des reportages aux journaux et périodiques. Les agences sans but lucratif exploitées en société et les agences commerciales (non sociétaires) entrent dans la présente catégorie.

Services commerciaux divers

Autres services commerciaux (n.c.a.).—Entreprises s'occupant de fournir des services au commerce et qui ne font pas l'objet d'une rubrique spéciale. Voici des exemples de ces services: Service de voitures blindées, recherche commerciale et statistique, service de dessinateur, service d'appels téléphoniques, actuaires-conseils, agents d'évaluation et de réclamations, décorateurs-conseils, agents en douanes, administrateurs-conseils, économistes-conseils et service de renseignements économiques, conseils en matière de personnel.

La présente catégorie a été élargie en 1961 de façon à inclure les actuaires-conseils et les économistes-conseils. Les échanges de bouteilles, les services de signalisation antiviol, les services de location de machines pour édifices et maisons, les agences de détectives et les agences de coupures de presse se trouvent dans le Groupe des services divers. Les services de spectacles et de location et réparation de distributeurs ou autres machines aux sous se trouvent dans le Groupe de l'amusement et de la récréation.

Groupe des services personnels

Le groupe dans son ensemble

Le groupe comprend les entreprises affectées surtout aux services des personnes ou à l'entretien de leurs vêtements.

Salons de barbier et de beauté

Boutiques de barbier.—Boutiques de barbier qui ne sont pas exploitées conjointement avec un salon de beauté. La rubrique comprend les boutiques concessionnaires dans les hôtels, les magasins, etc. Ces boutiques peuvent avoir comme entreprise secondaire le cirage des chaussures, le nettoyage des chapeaux, des tables de billard, la vente des revues, etc., mais les recettes provenant de la coupe des cheveux et du rasage doivent représenter au moins 50 p. 100 du revenu global. Les écoles de barbier sont comprises si les élèves touchent une certaine somme comme prix des services rendus au public.

Salons de barbier et de beauté conjoints.—Entreprises offrant à la fois des services de barbier aux hommes et de coiffure aux femmes, etc.

Beauty salons.—Businesses primarily engaged in providing beauty services such as hair-dressing, manicuring, facials, etc. Schools for instructing operators are included provided a charge is made for services rendered by students to the public.

Hairdressing in the home.—Hairdressing done for remuneration in private dwellings.

Dry Cleaning and Dyeing

Dry cleaning and dyeing plants with laundry (except rug cleaning).—Plants primarily engaged in cleaning apparel and household fabrics by means of solvents other than water. Dyeing may be done. Some laundry services are furnished. Commercial firms dyeing fabrics for the textile industry are not included in the Census of Merchandising. For location statistics, branches or pick-up offices operated by plants are shown separately in another trade. The sales figures shown for plants, therefore, represent only direct sales from plant in the case of location statistics and do not include sales made through branches.

Dry cleaning and dyeing plants without laundry (except rug cleaning).—Same as above except that no laundry services are furnished.

Pick-up offices operated by dry cleaning plants.—Branch offices operated by plants at locations other than plants for the convenience of customers. This classification does not include distributors or agents operating independently of a plant. These are assigned to a special class which follows.

Distributors or agents for dry cleaners.—Businesses operated independently of a cleaning plant that have their cleaning done by another firm. These establishments may be known as "cleaners" but they do not operate a plant. Valet shops and pressing and repairing shops which do hand cleaning and pressing on the premises are assigned to the classification **Valet service, pressing and repair shops.**

Rug cleaning and repairing plants.—Plants primarily engaged in rug cleaning or in rug cleaning and repairing. Firms principally engaged in selling rugs are classified as retail establishments and those principally engaged in repairing as **Other Repair Shops.**

Self-service dry cleaners.—Coin-operated automatic dry cleaning establishments primarily engaged in renting cleaning equipment on their premises for the use of the public. New classification for 1961 Census.

Salons de beauté.—Entreprises s'occupant surtout de donner des services de beauté comme la coiffure, le manucure, le massage du visage, etc. Les écoles de coiffure sont comprises si les élèves touchent une certaine somme comme prix des services rendus au public.

Coiffeuses à la maison.—Coiffure faite à domicile moyennant rémunération.

Dégraissage et teinturerie

Établissements de nettoyage à sec et teinturerie avec buanderie (sauf nettoyage des tapis).—Entreprises s'occupant surtout de nettoyer et teindre des vêtements ou des tissus ménagers à l'aide de solvants autres que l'eau. Certains services de buanderie sont offerts. Les entreprises commerciales qui teignent des tissus pour l'industrie du textile ne sont pas du domaine du recensement du commerce. Aux fins de la statistique des locaux d'affaires, les succursales ou comptoirs de ces commerces sont classés sous une rubrique différente. Dans le cas des locaux d'affaires, les ventes ne représentent donc que les ventes directes faites à l'établissement et ne comprennent pas les ventes faites par l'intermédiaire des succursales.

Établissements de nettoyage à sec et teinturerie sans buanderie (sauf nettoyage des tapis).—Même rubrique que la précédente, sauf qu'aucun service de buanderie n'est offert.

Comptoirs des établissements de nettoyage.—Succursales exploitées par les entreprises et situées en différents endroits pour accommoder les clients. Cette catégorie ne comprend pas les distributeurs ou agents indépendants d'une entreprise. Ceux-ci sont classés dans la catégorie spéciale ci-après.

Distributeurs ou agents pour les nettoyeurs.—Entreprises exploitées indépendamment d'un établissement de nettoyage et qui font faire le nettoyage à l'extérieur. Elles peuvent s'appeler "nettoyeurs", mais ne possèdent pas d'installations. Les boutiques de nettoyage, de repassage et de réparation qui font leur travail sur les lieux sont classées dans **Remise en état, pressage et réparation des vêtements.**

Nettoyage et réparation des tapis.—Entreprises s'occupant surtout du nettoyage des tapis ou du nettoyage et de la réparation des tapis. Cellés qui se spécialisent dans la vente de tapis sont classées entreprises de détail et celles qui s'occupent surtout de la réparation entrent dans la catégorie des **Autres boutiques de réparation.**

Nettoyage à sec automatique.—Entreprises de dégraissage munies de machines aux sous et qui s'occupent surtout de louer ces machines au public, dans leurs propres locaux. Catégorie établie pour le recensement de 1961.

Industrial dry cleaning plants.—Dry cleaning plants engaged primarily in wholesale or industrial dry cleaning work.

Laundries

Hand laundries.—Businesses primarily engaged in hand washing and/or finishing and distribution of laundry work. Some power-driven machinery may be used but not of the industrial type. Includes hand laundries operated by persons of Chinese origin.

Laundries, power, with cleaning and dyeing.—Businesses primarily engaged in operating mechanical laundries with steam or other power and doing some dry cleaning and, possibly, dyeing. For location statistics, sales offices or pick-up offices apart from plants are not classified here but in another trade. Sales shown for this classification include only those made directly from plants in the case of location statistics.

Laundries, power, without cleaning and dyeing.—Same as above except that no cleaning or dyeing services are furnished.

Industrial laundries.—Power laundry plants engaged primarily in wholesale or industrial laundry work.

Branch or pick-up offices operated by power laundries.—Branch sales or pick-up offices operated by power laundries.

Linen Supply Service

With power laundry.—Businesses primarily engaged in supplying uniforms, aprons, tablecloths, towels, etc., to business establishments or institutions such as barbers, dentists, hospitals, restaurants, offices, etc., and which do their own laundry work, i.e., operate their own power laundry.

Without power laundry.—Same as above except that businesses classified to this group do not operate their own power laundry but have the laundry work done by another firm.

Diaper Service

With power laundry.—Businesses primarily engaged in supplying diapers and other baby linens to homes and operate their own laundry.

Établissements de nettoyage à sec, principalement commerciaux (services de gros ou industriels).—Entreprises s'occupant surtout du dégraissage industriel ou en gros.

Buanderies

Buanderies à la main.—Entreprises qui s'occupent surtout du lavage à la main et (ou) du finissage et de la distribution des vêtements. Elles peuvent utiliser un outillage mécanique, pourvu que cet outillage ne soit pas du genre industriel. La rubrique comprend les buanderies exploitées par des personnes d'origine chinoise.

Buanderies mécaniques, avec nettoyage et teinturerie.—Entreprises s'occupant surtout de l'exploitation de buanderies mécaniques à la vapeur ou autres et faisant aussi certains travaux de dégraissage et, parfois, de teinturerie. Aux fins de la statistique des locaux, les succursales ou comptoirs à l'extérieur ne sont pas classés ici, mais sous une autre rubrique. Les ventes des établissements de ce groupe ne comprennent que celles qui sont faites directement, lorsqu'il s'agit de la statistique des locaux.

Buanderies mécaniques, sans nettoyage et teinturerie.—Entreprises semblables à celles de la rubrique précédente, mais qui ne s'occupent ni de nettoyage ni de teinturerie.

Buanderies industrielles.—Buanderies mécaniques effectuant surtout des travaux de buanderie industriels ou en gros.

Succursales ou comptoirs des buanderies mécaniques.—Succursales ou comptoirs mis à la disposition du public par les buanderies mécaniques en dehors de leur établissement.

Service de lingerie

Service de lingerie, avec buanderie mécanique.—Entreprises s'occupant surtout de fournir des blouses de travail, tabliers, nappes, serviettes, etc., aux établissements commerciaux, aux institutions ou aux professionnels comme les barbiers, les dentistes, les hôpitaux, les restaurants, les bureaux, etc., et qui font leur propre travail de buanderie, c'est-à-dire qu'ils possèdent leur propre buanderie mécanique.

Service de lingerie, sans buanderie mécanique.—Entreprises semblables à celles du groupe précédent mais qui font faire leurs travaux de buanderie par une autre maison.

Service de couches

Service de couches, avec buanderie mécanique.—Entreprises s'occupant surtout de fournir des couches et autres articles de lingerie pour bébés aux foyers et qui exploitent leur propre buanderie.

Without power laundry.—Businesses primarily engaged in supplying diapers and other baby linens to homes but have the laundry work done by another firm.

Self-service Laundries

Coin-operated automatic laundry businesses known as "Laundromats", "Launderettes", etc., primarily engaged in renting laundry equipment on their premises for the use of the public.

Shoe Repair and Service Shops

Shoe repair shops.—Businesses primarily engaged in repairing footwear. Other services such as shoe shining, hat cleaning, skate sharpening, etc., may be performed but these are subsidiary to shoe repairing. Included here are shops in which shoes are made to order.

Shoe shine parlours.—Businesses primarily engaged in shining shoes. Hat cleaning may be done as a subsidiary line. If it is the main activity, the business is classified to a following trade.

Pressing, Alteration and Garment Repair Shops

Fur cleaning, repair and storage.—Businesses primarily engaged in fur cleaning, repair and storage. Fur repairing or storage operated in connection with a retail store will not be included here but in the retail classification.

Hat cleaning shops.—Businesses primarily engaged in cleaning and blocking hats.

Valet service, pressing and repair shops.—Businesses primarily engaged in pressing, repairing and altering clothing (except fur) for individuals. Distributors or agents who take in cleaning to be sent to plants are not classified here but in a preceding classification.

Dressmakers

Dressmakers.—Businesses primarily engaged in selling exclusive dress models and/or other women's dresses, frocks and similar clothing made to measure on the premises to individual order. Altering and repairing of dresses may also be done but revenue from this should not exceed 50 per cent of gross revenue. With Retail Trade for 1951 Census.

Service de couches, sans buanderie mécanique.—Entreprises semblables aux précédentes mais qui font faire leurs travaux de buanderie par une autre maison.

Lavoirs

Entreprises connues sous le nom de "laundromats", "launderettes", etc., et munies de machines aux sous, qui s'occupent surtout de louer au public ces machines à laver, dans leurs propres locaux.

Cordonnerie et cirage de chaussures

Cordonniers.—Entreprises s'occupant surtout de la réparation des chaussures. On peut y trouver d'autres services comme le cirage des chaussures, le nettoyage des chapeaux, l'aiguillage des patins, etc., mais ces services ne doivent être que des entreprises secondaires. La rubrique comprend aussi les boutiques où l'on fabrique des chaussures sur commande.

Cireurs de chaussures.—Entreprises s'occupant surtout de cirer les chaussures. On peut aussi y trouver le nettoyage des chapeaux comme exploitation secondaire. Si celle-ci, cependant, est la principale source du revenu, on doit classer l'établissement sous l'une des rubriques suivantes.

Repassage, retouche et réparation de vêtements

Nettoyage, réparation et entreposage des fourrures.—Entreprises s'occupant surtout du nettoyage, de la réparation et de l'entreposage des fourrures. La rubrique ne comprend pas les établissements de réparation et d'entreposage exploités conjointement avec un magasin de détail; ceux-ci entrent dans le classement des établissements de détail.

Nettoyage de chapeaux.—Entreprises s'occupant surtout du nettoyage et de la mise en forme des chapeaux.

Remise en état, pressage et réparation des vêtements.—Entreprises s'occupant surtout du repassage, de la réparation et de la retouche des vêtements (autres que la fourrure) pour des particuliers. Les distributeurs ou agents qui reçoivent des vêtements à nettoyer pour les expédier à un établissement de nettoyage ne sont pas classés sous la présente mais sous une rubrique précédente.

Couturières

Maisons de couture.—Entreprises s'occupant surtout de la vente de modèles exclusifs et (ou) des robes et costumes de femmes et vêtements analogues confectionnés sur mesure dans l'établissement même et sur commande particulière. Il peut s'y faire également des retouches et réparations de robes mais les recettes de celles-ci ne peuvent pas dépasser 50 p. 100 des recettes brutes. Au recensement de 1951, ces établissements faisaient partie du commerce de détail.

Dressmaking in the home.— Dressmaking done for remuneration in private dwellings.

Cemeteries

Businesses engaged in operating cemeteries for profit. Church and municipal cemeteries are not included. New classification for 1961 Census.

Miscellaneous Personal Services

Businesses engaged in providing personal services not shown elsewhere such as check rooms, costume or dress suit rental, escort bureau, electrolysis, hemstitching, baby sitting agency, plaiting and embroidery, locker rentals, except cold storage; porter service, reducing salons, scalp treatment, shopping service, turkish and other health baths and massage parlours, etc. For **Travel and Ticket Agencies** see Catalogue No. 97-543.

Repair Services Group

Blacksmith Shops

Blacksmith and general repair shops.— Businesses designated as blacksmith shops or general repair shops where horse shoeing is not mentioned.

Horse shoeing shops.— Businesses which indicate that horse shoeing is carried on. Other repair work may be done as well.

Other Repair Shops

Armature rewinding and electric motor repair shops.— Businesses primarily engaged in rewinding armatures and repairing electric motors.

Harness repair shops.— Businesses specializing in harness repairs. Other leather repairs may be done and some sales made but harness repair work predominates.

Locksmiths, gunsmiths and tool and cutlery repair shops.— Businesses engaged in repairing locks, door closers and latches or guns. Also businesses engaged in sharpening or repairing tools, cutlery (saws, knives), lawn mowers, etc., or duplicating keys.

Miscellaneous repair shops.— Businesses engaged in a repair business for which special classifications are **not** provided. Includes business in mattress renovating and repairs, luggage repairs, toy repairs, mirror re-silvering, scientific instrument repairs, stove repairs, welding, etc. For parking lots and parking garages see Catalogue No. 97-543, a publication issued late in 1964. For automotive, bicycle and motorcycle, radio and

Couturières à la maison.— Couturières travaillant à leur propre domicile moyennant rémunération.

Cimetières

Entreprises commerciales s'occupant de l'exploitation à but lucratif de cimetières. La rubrique ne comprend pas les cimetières religieux et municipaux. Nouvelle catégorie pour le recensement de 1961.

Services personnels divers

Entreprises s'occupant de fournir des services personnels non classés ailleurs, comme service de vestiaire, location de costumes ou d'habits, agences de cavaliers, électrolyse, ourlage, agences de gardiennes d'enfants, plissage et broderie, location de casiers, sauf entrepôts frigorifiques, services de portiers, bains turcs, traitements du cuir chevelu, services de magasinage, salons de masseurs et d'amaigrissement, etc. Pour **Agences de voyage et de billets**, voir le numéro de catalogue 97-543.

Groupe des services de réparation

Forges

Forges et boutiques de réparations générales.— Entreprises appelées forges ou boutiques de réparations générales où l'on ne ferre pas les chevaux.

Maréchalleries.— Entreprises où l'on ferre les chevaux. D'autres travaux de réparation peuvent être effectués au même endroit.

Autres boutiques de réparation

Rebobinage d'armatures et réparation de moteurs électriques.— Entreprises s'occupant surtout du rebobinage d'armatures et de la réparation de moteurs électriques.

Réparation de harnais.— Entreprises se spécialisant dans la réparation de harnais. Elles peuvent faire d'autres travaux de réparation au cuir, de même que vendre certains accessoires, mais les réparations doivent prédominer.

Serruriers, armuriers et ateliers de réparation d'outillage et de coutellerie.— Entreprises qui s'occupent de réparer les serrures, les fermoirs et les loquets ou les fusils, de même que celles qui s'occupent de l'aiguisage ou de la réparation d'outils, de coutellerie (scies, couteaux), de tondeuses de gazon, etc., ou de la copie des clés.

Ateliers de réparations diverses.— Entreprises s'occupant de réparations **autres** que celles énumérées dans le présent classement. La rubrique comprend les établissements de réparation et remboursement de matelas, de réparation de valises et de jouets, de réétamage de miroirs, de réparation d'instruments scientifiques et de poêles, de soudure, etc. Les garages et parcs de stationnement se trouvent dans la publication, numéro de catalogue

electrical, watch and clock repair shops see Retail Trade. For household furniture upholstery and repair see Manufacturing. For furniture (except household) repair see Wholesale Trade.

Undertaking and Funeral Services Group

Funeral Directors

Businesses primarily engaged in providing undertaking and funeral services, with or without private parlours. Ambulance service may be carried on as a subsidiary business. Crematoria are included. Revenue from the sale of caskets, etc., is included with service receipts rather than with sales of merchandise. Firms combining undertaking and funeral service with furniture dealing should not be included here but in the following classification.

Funeral Directing and Furniture Store

Businesses carrying on a funeral directing business in conjunction with a retail furniture store but where receipts from the first form the larger proportion of the total revenue. Otherwise, the business will be assigned to retail trade **Furniture and Undertaker Stores.**

Photography Group

Commercial Photographers

Businesses primarily engaged in commercial photography, such as photography for advertising agencies, publishers, and other industrial users.

Portrait Photographers

Businesses specializing in portrait photography.

Developing, Printing and Enlarging

Businesses specializing in developing, printing and enlarging photographs, but which do not take pictures. Firms whose major activity is selling photographic supplies and equipment are assigned to Retail Trade.

Miscellaneous Services Group

Automobile and Truck Rentals (without Driver)

Businesses primarily engaged in renting passenger cars or trucks without drivers.

97-543, publiée vers la fin de 1964. Les boutiques de réparation d'automobiles, de bicyclettes, de motocyclettes, de radios et d'appareils électriques, de montres et horloges sont classées dans le commerce de détail. La réparation et le rembourrage de meubles de maison se trouvent dans la Fabrication. La réparation d'autres meubles fait partie du commerce de gros.

Groupe des pompes funèbres et funérailles

Directeurs de funérailles

Entreprises s'occupant surtout de fournir des services de pompes funèbres, avec ou sans salons particuliers. Elles peuvent assurer un service d'ambulance comme entreprise secondaire. La rubrique comprend aussi les fours crématoires. Les recettes provenant de la vente des cercueils, etc., sont plutôt comprises dans le revenu des services que dans celui des ventes de marchandises. Les établissements qui exploitent à la fois des services de pompes funèbres et des commerces de meubles sont classés dans le groupe suivant.

Directeurs de funérailles et marchands de meubles

Entreprises qui fournissent des services de pompes funèbres en même temps qu'elles exploitent un magasin de meubles au détail, mais dont les recettes provenant des services de pompes funèbres représentent la majeure partie du revenu total. Dans le cas contraire, elles sont classées dans le commerce de détail sous **Meubles et entrepreneurs de pompes funèbres.**

Groupe de la photographie

Photographes commerciaux

Entreprises s'occupant surtout de photographie commerciale, c'est-à-dire pour les agences de publicité, les éditeurs et autres établissements industriels.

Photographes-portraitistes

Entreprises qui se spécialisent dans la photographie de portraits.

Développement, impression et agrandissement

Entreprises se spécialisant dans le développement, l'impression et l'agrandissement de photographies, mais qui ne photographient pas eux-mêmes. Les établissements dont la principale activité est la vente d'accessoires de photographie sont classés dans le commerce de détail et non ici.

Groupe des services divers

Louage d'automobiles (sans chauffeur)

Entreprises s'occupant surtout de louer des automobiles et camions sans chauffeur.

Taxidermists

Businesses specializing in stuffing, preserving and mounting dead animals, birds or fish for decorative or exhibition purposes.

Collection Agencies

Businesses primarily engaged in collecting accounts. Receipts reported represent fees for services rendered. Combined with Credit Agencies for 1951 Census.

Driving Schools

Businesses primarily engaged in giving driving instructions. With Repair Services Group for 1951 Census.

Detective Agencies

Businesses primarily engaged in providing detective services for investigation purposes, either for individuals or for business.¹

Services to Buildings and Dwellings

Disinfecting and exterminating service.— Businesses primarily engaged in disinfecting dwellings or buildings and exterminating insects, rodents, etc.¹

Window cleaning service.— Businesses primarily engaged in cleaning windows in dwellings and business establishments.¹

Miscellaneous services to dwellings and buildings.— Businesses engaged in performing specialized services to dwellings and buildings such as chimney cleaning and repair, janitor service, floor cleaning and waxing, etc.¹

Other Miscellaneous Services

Businesses engaged primarily in providing services for which no separate category has been provided. Includes the following:

- Animal destruction and burial
- Art studio
- Automobile Association
- Bottle exchange
- Burglar alarm systems
- Fairs and exhibitions
- Machinery rental
- Press clipping service
- Security services
- Translating services.

For cold storage lockers and taxis see Catalogue No. 97-543, a publication issued late in 1964. For electro-plating and machine shops, see Manufacturing. For Jewellery engraving shops, see Retail Trade.

¹ With Business Services Group for 1951 Census.

Taxidermistes

Entreprises se spécialisant dans l'empaillage, la conservation et le montage d'animaux, d'oiseaux ou de poissons morts pour la décoration ou l'exposition.

Agences de collection

Entreprises s'occupant principalement de recouvrement des comptes. Les recettes déclarées sont celles qu'elles reçoivent pour services rendus. Ces agences étaient réunies aux agences de crédit pour le recensement de 1951.

Écoles-chauffeurs d'automobile

Entreprises qui s'occupent surtout d'enseigner la conduite des automobiles. Elles étaient classées dans le Groupe des services de réparation pour le recensement de 1951.

Agences de détectives

Entreprises s'occupant surtout de fournir des services de détective aux fins d'investigations, soit à des individus soit à des commerces¹.

Services d'entretien des immeubles et des habitations

Désinfection et extermination.— Entreprises s'occupant surtout de la désinfection des logements et immeubles et de l'extermination des insectes, rongeurs, etc.¹

Nettoyage de vitres.— Entreprises s'occupant surtout du nettoyage des fenêtres d'habitations et d'immeubles commerciaux¹.

Divers services d'immeubles et habitations.— Entreprises s'occupant de fournir des services spécialisés relativement aux habitations et autres immeubles comme nettoyage et réparation des cheminées, conciergerie, nettoyage et polissage des planchers, etc.¹

Autres services divers

Entreprises s'occupant surtout de fournir des services qui ne font pas l'objet d'une rubrique spéciale. La rubrique comprend:

- Destruction et enterrement des animaux
- Ateliers d'art
- Associations-automobiles
- Échanges de bouteilles
- Services de signalisation antivol
- Foires et expositions
- Location de machines
- Agences de coupures de presse
- Services de sûreté
- Services de traduction.

Pour la location de cases dans les entrepôts frigorifiques et pour les taxis, voir le numéro de catalogue 97-543, une publication publiée vers la fin de 1964. Les ateliers de galvanoplastie et d'usinage se trouvent dans la Fabrication. Les entreprises de gravure sur bijoux font partie du commerce de détail.

¹ Faisant partie du Groupe des services commerciaux au recensement de 1951.

Hotel, Tourist Camp and Restaurant Group²

Hotels

Full year hotels, licensed. — Businesses with six or more rooms providing lodging or lodging and meals for transient guests and licensed to sell beer, wine or liquor. Businesses designated as **motor hotels** are included. Tourist courts, cabins, motels, etc., are classified to separate categories and are distinguished from hotels because accommodation is not in a central lodge or hotel and services provided are more limited. To be considered a full year hotel, a business must be operated for at least ten months in the year. Apartment hotels, tourist homes, staff houses, private clubs and rooming houses are not included in the Census of Merchandising. Businesses designated as **public houses** are not included in this category but are assigned to Taverns, Public Houses, etc.

Full year hotels, non-licensed. — Businesses having the qualifications mentioned above but which do not sell alcoholic beverages.

Seasonal hotels, licensed. — Businesses with six or more rooms providing lodging or lodging and meals for transient guests, licensed to sell beer, wine or liquor and open less than ten months of the year. Businesses designated as **motor hotels** are included. Tourist courts, cabins, motels, etc., are classified to separate categories and are distinguished from hotels because accommodation is not in a central lodge or hotel and services provided are more limited. Generally, the business must have six or more rooms in the main lodge but an exception is made in the case of resort hotels where the sleeping accommodation is provided in the form of cabins or cottages but a central dining room administration and entertainment facilities are provided in the main lodge.

Seasonal hotels include such businesses as resort hotels, hunting or fishing lodges, ski lodges or chalets, summer boarding-houses (vacation type) and dude ranches.

Seasonal hotels, non-licensed. — Businesses having the qualifications listed for seasonal hotels but which do not sell alcoholic beverages.

Motels

Businesses providing lodging and, in some cases, meals and/or alcoholic beverages to overnight or short-stay guests, that are designated as motels. New classification for 1961 Census.

² This group was part of retail trade (food and beverage group) in 1951.

Groupe des hôtels, camps de touristes et restaurants²

Hôtels

Hôtels ouverts en permanence (permis). — Établissements de six chambres ou plus fournissant le logement ou le logement et les repas aux voyageurs et ayant une licence pour la vente de la bière, du vin et des spiritueux. La rubrique comprend les **hôtels-motels**. Les motels, cabines, quartiers, etc., pour touristes sont classés dans des catégories distinctes et se distinguent des hôtels parce que le logement qu'ils fournissent n'est pas dans un pavillon central ou hôtel et que les services fournis sont plus limités. Pour être classé comme hôtel en permanence, l'établissement doit être ouvert pendant au moins dix mois durant l'année. Les hôtels-appartements, les maisons de touristes, les maisons de personnel, les clubs privés et les maisons de chambres ne sont pas du domaine du recensement du commerce. Les établissements appelés **cabarets ou auberges** ne sont pas inclus dans ce groupe; ils entrent dans la catégorie des Tavernes, buvettes, etc.

Hôtels ouverts en permanence (pas de permis). — Entreprises semblables à celles du groupe précédent, mais qui n'ont pas de licence pour la vente des boissons alcooliques.

Hôtels saisonniers (permis). — Établissements de six chambres ou plus fournissant le logement ou le logement et les repas aux voyageurs et ayant une licence pour la vente de la bière, du vin et des spiritueux et qui sont ouverts moins de dix mois par année. Les hôtels-motels sont compris dans cette rubrique. Les motels, cabines, quartiers, etc., pour touristes sont classés dans des catégories différentes et se distinguent des hôtels parce que le logement qu'ils fournissent n'est pas dans un pavillon central ou hôtel et que les services fournis sont plus limités. Généralement, l'établissement doit compter six chambres ou plus dans l'édifice principal, mais on fait exception dans le cas des stations saisonnières où des cabines ou chalets tiennent lieu de chambres, mais où la salle à manger et les facilités de divertissement sont réunies dans le pavillon principal.

Les hôtels saisonniers comprennent des commerces comme les stations, les chalets de chasse et de pêche, les chalets de ski, les maisons de pension d'été (pour les vacances) et les ranches fashionables.

Hôtels saisonniers (pas de permis). — Entreprises du même genre que les précédentes, mais qui n'ont pas de licence pour la vente des boissons alcooliques.

Motels

Entreprises fournissant le logement et, quelquefois, des repas et (ou) des spiritueux à des voyageurs qui n'y passent que la nuit ou quelques jours, et qui sont désignées comme motels. Nouvelle catégorie du recensement de 1961.

² Ce groupe faisait partie du commerce de détail (Groupe des aliments et boissons) en 1951.

Motels with service station.—Businesses providing lodging and, in some cases, meals and/or alcoholic beverages to overnight or short-stay guests, that are designated as motels and operate a service station. New classification for 1961 Census.

Motels with retail store.—Businesses providing lodging and, in some cases, meals and/or alcoholic beverages to overnight or short-stay guests that are designated as motels and operate a retail store. New classification for 1961 Census.

Tourist Courts, Cabins, etc.

Businesses providing lodging and, in some cases, meals mainly to overnight or short-stay guests in court or cabins. In some cases they are operated during the summer months only. These businesses are distinguished from hotels because accommodation provided is not in a central lodge or hotel and services provided are more limited in scope.

Tourist courts, cabins, etc., with service station.—Businesses providing lodging and, in some cases, meals mainly to overnight or short-stay guests in court or cabins and operate a service station. In some cases they are operated during the summer months only. These businesses are distinguished from hotels because accommodation provided is not in a central lodge or hotel and services provided are more limited in scope. New classification for 1961 Census.

Tourist courts, cabins, etc., with retail store.—Businesses providing lodging and, in some cases, meals mainly to overnight or short-stay guests in court or cabins and operate a retail store. In some cases they are operated during the summer months only. These businesses are distinguished from hotels because accommodation provided is not in a central lodge or hotel and services provided are more limited in scope. New classification for 1961 Census.

Tourist Camping Grounds

Commercial operators of trailer camp sites, tourist camping grounds and parks. Municipal or provincial government-operated grounds are not included in the Census of Merchandising.

Hunting and Fishing Camps

Hunting and fishing camps which provide accommodation, supplies, equipment, boats, guides, etc., for sportsmen but which do not come within the definition of a hotel. Generally meals are not provided in the main lodge, although food may be sold.

Recreation Vacation Camps

Camping businesses primarily engaged in providing lodging, meals and vacation recreation facilities. New classification for 1961 Census.

Motels avec poste d'essence.—Entreprises du même genre que les précédentes, mais qui en plus exploitent une station-service pour les automobiles. Nouvelle catégorie du recensement de 1961.

Motels avec magasin de détail.—Entreprises du même genre que les précédentes, mais qui exploitent un magasin de détail au lieu d'une station-service. Nouvelle catégorie du recensement de 1961.

Quartiers, cabines, etc., pour touristes

Entreprises qui fournissent le logement et, quelquefois, des repas, surtout à des voyageurs qui n'y passent que la nuit ou quelques jours. Dans certains cas, elles ne sont exploitées que durant la saison d'été. Elles se distinguent des hôtels en ce que les commodités n'y sont pas réunies dans un pavillon central et que les services fournis sont plus limités.

Quartiers, cabines, etc., pour touristes, avec poste d'essence.—Entreprises du même genre que les précédentes, mais qui exploitent en plus une station-service. Nouvelle catégorie du recensement de 1961.

Quartiers, cabines, etc., pour touristes, avec magasin de détail.—Entreprises du même genre que les précédentes, mais qui exploitent un magasin de détail au lieu d'une station-service. Nouvelle catégorie du recensement de 1961.

Camps de touristes

Exploitants commerciaux de terrains et parcs de campement pour touristes. Les terrains exploités par les gouvernements municipaux et provinciaux ne sont pas compris dans le recensement du commerce.

Camps de chasse et de pêche

Camps de chasse et de pêche qui offrent le logement, des provisions, de l'équipement, des embarcations, des guides, etc., aux sportifs, mais qui ne cadrent pas dans la définition d'un hôtel. Les repas ne sont généralement pas servis dans le pavillon principal, bien qu'on puisse y vendre de la nourriture.

Camps de récréation pour les vacances

Entreprises de campement qui s'occupent surtout de fournir le logement, les repas et des facilités récréatives aux personnes en vacances. Nouvelle catégorie du recensement de 1961.

Eating Places

Service businesses such as restaurants, cafés, tea rooms, lunch counters, dining rooms, cafeterias, coffee shops, etc., selling mainly prepared meals for consumption on the premises by the public, but not including refreshment booths, canteens or roadside stands which form a separate classification. Other items may include tobacco and its products, but the sale of meals should constitute at least 75 per cent of the total trade.

This classification does not include hotel (motel, inn, lodge, etc.) dining rooms which are included in a separate report on these trades. Nor does it include lunch counters, lunch rooms, dining rooms, coffee shops, etc., which are run as a subsidiary activity in retail stores such as department stores, drug stores, variety stores, general stores, service stations, etc., though these may be open to the public. Receipts from such subsidiary restaurants are included in the total sales of the retail establishment of which they form a part. However, this does not apply to concessions granted to other parties to run such restaurants in retail or other service establishments. Such concessions are included in this classification.

Cafeterias and restaurants operated by Industrial Caterers are included, but industrial and business cafeterias operated by the plant itself are not included.

Eating Places with Alcoholic Beverages

Service businesses same as Eating Places above, but including beer, wine, spirits and other alcoholic beverages the sale of which must be less than 50 per cent of the total trade.

Eating Places with Other Merchandise

Service businesses such as restaurants, cafés, etc., in which the receipts from the sale of prepared meals for the consumption on the premises by the public constitute from 25 to 75 per cent of the total trade of the establishment, the balance being made up with other merchandise.

Drug stores with lunch counters are not, however, included in this classification, even if the receipts from sales of meals fall within the stated percentage. They form a retail trade classification. Receipts from the lunch counters are included in the total sales of the retail establishment of which they form part.

Restaurants

Entreprises de service telles que: restaurants, cafés, salons de thé, casse-croûtes, salles à manger, cafétérias, salles à café, etc., qui servent surtout des repas sur place au public, mais qui ne comprennent pas les pavillons et kiosques de rafraîchissements le long de la route, lesquels font partie d'une catégorie distincte. D'autres articles de vente peuvent comprendre le tabac et ses produits, mais la vente de repas doit constituer au moins 75 p. 100 du commerce.

La catégorie ne comprend pas les salles à manger des hôtels (motels, auberges, pavillons, etc.) qui font l'objet d'un rapport distinct. Elle ne comprend pas non plus les comptoirs de rafraîchissements, les lunchettes, salles à manger, salles à café, etc., qui sont exploités comme entreprises supplémentaires dans certains magasins de détail comme les grands magasins, les pharmacies, les bazars, les magasins généraux, les stations-service, etc., même si le public y a accès. Les recettes provenant de ces restaurants annexes sont comprises dans le total des ventes de l'établissement de détail dont ces restaurants font partie. Toutefois, le cas ne s'applique pas aux concessions adjudgées à d'autres personnes qui les exploitent dans des établissements de vente au détail ou de service. Ces concessions sont comprises dans la présente catégorie.

Les cafétérias et restaurants exploités par des traiters industriels sont inclus, mais les cafétérias des industries et commerces exploités par l'entreprise elle-même ne le sont pas.

Restaurants avec boissons alcooliques

Entreprises du même genre que les précédentes qui ont une licence pour la vente de la bière, du vin, des spiritueux et autres boissons alcooliques, dont la vente doit représenter moins de 50 p. 100 du commerce global.

Restaurants avec autre marchandise

Entreprises de service telles que: restaurants, cafés, etc., dont les recettes provenant de la consommation de repas sur place par le public constituent de 25 à 75 p. 100 du commerce total, le reste provenant de la vente d'autres marchandises.

Les pharmacies ayant des comptoirs de rafraîchissements ne sont pas cependant comprises dans cette catégorie, même si les recettes provenant de la vente de repas correspondent au pourcentage donné ci-dessus. Ces établissements forment une catégorie du commerce de détail. Les recettes des comptoirs de rafraîchissements sont comprises dans le total des ventes du magasin de détail qui les exploite.

Refreshment Booths and Stands

Service businesses such as hot dog stands, sandwich bars, soda fountains and other refreshment booths and stands, operating on a roadside, on beaches or at other amusement places and recreation grounds or adjacent to factories or other places where crowds gather, selling mainly prepared food for immediate consumption in the vicinity of the booth or stand by the public.

Fish and Chip Shops

Retail businesses selling mainly prepared fish and chips as specialty food for consumption on the premises or frequently for taking away.

Cocktail Lounges, Bars and Night Clubs

Service businesses selling drinks such as beer, ale, wine, liquor, spirits and other alcoholic beverages for consumption on the premises and usually known as bars, cocktail lounges, night clubs, etc. Food may be sold in minor quantities. This classification does not include cocktail lounges in hotels and/or other accommodation establishments, if they form a part of the operational activities of such establishments.

Taverns, Beverage Rooms, Public Houses

Service businesses selling only certain limited alcoholic beverages such as beer, ale and wine for consumption on the premises and usually known as taverns, saloons, beverage rooms, etc. This classification does not include taverns, etc., in hotels or other accommodation establishments, if they form a part of the operational activities of such establishments.

Caterers

Service businesses selling mainly prepared food for lunches, dinners, banquets, receptions, parties, etc. Other items may include bakery and confectionery goods but manufacturing bakeries are not included in this classification. Industrial caterers who operate cafeterias or restaurants are classified as **Eating Places**. Businesses primarily engaged in selling box lunches are included in this classification.

Eating places with motel and/or cabins. - Service businesses similar to those defined by **Eating Places** except that a motel and/or cabins is operated in conjunction.

Eating places with alcoholic beverages with motel and/or cabins. - Service businesses similar to those defined by **Eating Places with Alcoholic Beverages** except that a motel and/or cabins is operated in conjunction.

Pavillons et kiosques de rafraîchissements

Entreprises de service telles que: casse-croûtes, sandwich-bars et autres pavillons et kiosques installés le long de la route, sur les plages ou dans d'autres lieux d'amusement, ou sur des terrains de jeu ou annexés aux fabriques ou situés dans d'autres endroits accessibles au public, et qui vendent surtout des aliments préparés pour être consommés immédiatement aux abords du pavillon ou kiosque.

Friteries

Entreprises de détail qui se spécialisent surtout dans la vente du poisson préparé et des pommes de terre frites à consommer sur place ou souvent pour emporter.

Salons-coquetels, bars et clubs de nuit

Entreprises de service qui vendent des boissons comme la bière, le vin, les liqueurs, les spiritueux et autres boissons alcooliques à consommer sur place et qui sont généralement désignées du nom de bars, salons-coquetels, clubs de nuit, etc. On y vend parfois un peu d'aliments. Cette catégorie ne comprend pas les salons-coquetels attenants aux hôtels et (ou) autres établissements fournissant le logement, s'ils font partie de l'exploitation de ces établissements.

Tavernes, cabarets, buvettes

Entreprises de service qui ne vendent que certaines boissons alcooliques comme la bière et le vin à consommer sur place et qui sont généralement désignées du nom de tavernes, débits, cabarets, etc. Cette catégorie ne comprend pas les tavernes, etc., attenants aux hôtels ou autres établissements fournissant le logement, si elles font partie de l'exploitation de ces établissements.

Traiteurs

Entreprises de service vendant surtout des aliments préparés pour déjeuners, dîners, banquets, réceptions, soirées, etc. Elles peuvent aussi vendre de la pâtisserie et de la confiserie, mais les boulangeries n'entrent pas dans cette catégorie. Les traiteurs industriels qui exploitent des cafétérias ou restaurants sont classés dans les **Restaurants**. Les entreprises s'occupant surtout de la vente de paniers-repas tombent dans cette catégorie.

Restaurants avec motel et (ou) cabins. - Entreprises de service semblables à celles qu'on a décrites dans **Restaurants**, mais qui exploitent en plus un motel et (ou) des cabins.

Restaurants avec boissons alcooliques et motel et (ou) cabins. - Entreprises semblables à celles qu'on a décrites dans **Restaurants avec boissons alcooliques**, mais qui exploitent en plus un motel et (ou) des cabins.

3. Copies of Basic Reporting Forms

3. Spécimens des formules de base

Form	Page	Formule	Page
31. Service General	35	32. Commerce de services en général	39
This questionnaire was mailed to all firms with three or more persons engaged.		Ce questionnaire a été expédié à tous les établissements comptant trois employés ou plus.	
33. Service (short)	43	34. Commerce de services (abrégée)	45
This questionnaire was mailed to all firms with less than three persons engaged.		Ce questionnaire a été adressé à toutes les entreprises comptant moins de trois employés.	

10. SOURCE OF REVENUE - Concluded:

- (c) Sales of merchandise purchased for resale other than that included in a service. If merchandise is sold through automatic vending machines located on your premises and owned or operated by you, include value of sales here and also see Section 13. \$ _____
 - (d) Sales of goods which were manufactured by you in this establishment \$ _____
- Please break down the sum of (c) & (d) above into sales of
- (i) Alcoholic beverages \$ _____
 - (ii) Soft drinks \$ _____
 - (iii) Candy and Confectionery \$ _____
 - (iv) Cigars, cigarettes and tobacco \$ _____
 - (v) Newspapers, magazines and other paper products \$ _____
 - (vi) All other merchandise \$ _____
- (e) All other revenue: \$ _____
 - (i) Revenue from coin-operated machines located on your premises and owned or operated by you, except those that vend merchandise \$ _____
 - (ii) Rent (commission) received from location on your premises of coin-operated machines of all kinds, not owned or operated by you \$ _____
 - (iii) Rent received from concessionaires \$ _____
 - (iv) Other revenue (please specify) \$ _____

0	4			

11. OPERATING EXPENSES AND MATERIALS USED:

- (a) Total operating expenses including all payroll except the withdrawals or salaries of proprietors of unincorporated businesses \$ _____
- Please break down the above as follows:
- (b) Salaries, wages, commissions, etc. (Except for payments in kind which may not be considered as a salary or wage expense, the figure reported here should be the same as reported in Section 7(a) \$ _____
 - (c) Contributions by firm to employees' pensions, unemployment insurance, workmen's compensation, life insurance, hospital and medical insurance and other such benefits \$ _____
 - (d) Rent paid for premises used in the business \$ _____
 - (e) Mortgage interest \$ _____
 - (f) Interest, other than mortgage \$ _____
 - (g) Taxes and licenses (property, business and water taxes, motor vehicle licenses, etc.) \$ _____
 - (h) Depreciation (Capital cost allowances on property for business use only. Rates authorized by the income tax department may be used.) \$ _____
 - (i) Repairs (contract repairs and purchased materials) \$ _____
 - (j) All other expenses (include goods purchased for resale) \$ _____

0	5				

12. ACCOUNTS AND NOTES RECEIVABLE:

Report the amount of money owing and payable to you by your customers at the end of the year \$ _____

--	--	--	--	--

13. MERCHANDISE VENDING MACHINES

Report for merchandise vending machines located on these premises and owned or operated by you.

- (a) Selling value of merchandise vended through these machines as included under item 10(c). Estimate if necessary \$ _____
- (b) Number of machines

1 Confectionery	2 Cigarettes and tobacco	3 Food and drink	4 All other
No. _____	No. _____	No. _____	No. _____

1	2	3	4

FORMULE 32 SERVICES
RAPPORT CONFIDENTIEL DU
RECENSEMENT

Effectué en conformité de la loi
sur la statistique.

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE,
OTTAWA CANADA
RECENSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS
DE COMMERCE ET DE SERVICES - 1961

Directives

1. Le présent questionnaire doit être rempli pour l'année civile 1961 ou pour l'année commerciale qui y correspond de plus près.
2. Si vous n'avez pas exploité le service durant l'année entière, répondez pour la partie de l'année durant laquelle vous l'avez exploité.
3. Les entreprises qui ont exploité plus d'un établissement en 1961 doivent présenter un rapport distinct pour chacun d'eux.
4. Ne donnez aucun renseignement sur les concessions louées à autrui, sauf aux numéros 10(e) 3 et section 14.
5. Omettez les cents quand l'inscription doit être en dollars; répondez à toutes les questions et inscrivez "néant" à celles qui ne s'appliquent pas.

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE:

a) Nom et adresse de l'établissement (prière de corriger, s'il y a erreur)

--	--	--	--	--	--	--	--

0	1
---	---

À L'USAGE DU BUREAU
(prière de laisser libre)

CD			EA		

b) Forme d'organisation (pointer une case) -

Particulier <input type="checkbox"/> ¹	Associés <input type="checkbox"/> ²	Société constituée <input type="checkbox"/> ³	Coopérative constituée <input type="checkbox"/> ⁴	Coopérative non constituée <input type="checkbox"/> ⁵
Autre <input type="checkbox"/> ⁵ (préciser) _____				

c) Cette maison a-t-elle exploité plus d'un lieu d'affaires?

Si "Oui", donnez ci-dessous l'adresse des autres. Ce rapport ne doit porter que sur l'établissement indiqué au numéro 1 (a) ci-dessus.

	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> ¹
--	---------------------------------	--

_____ 2

_____ 3

d) Si plus d'un établissement a été exploité en 1961, quelle était l'adresse du siège social?

2. GENRE D'ENTREPRISE:

Décrivez votre service selon qu'il est généralement connu du public. Exemples: salle de concert, salon de coiffure, salle de billard, cafétéria, entrepreneur de pompes funèbres, atelier de forgeron, conseil en affaires, service de coupures de presse, comptable, etc.

Genre de service _____

Si vous exploitez plus d'un service dans cet établissement (par exemple, restaurant et salle de quilles, ou salon de barbier et salle de billard), indiquez ci-dessous le pourcentage approximatif de vos recettes totales provenant de chaque service:

Service	% des recettes totales	Service	% des recettes totales	Service	% des recettes totales

3. JOURS ET HEURES D'ACTIVITÉ COMMERCIALE:

a) Combien de jours votre établissement est-il ouvert durant une semaine ordinaire? (Comptez une partie de jour comme jour entier) Nombre de jours _____

b) Combien d'heures votre établissement est-il ouvert durant une semaine ordinaire? Nombre d'heures

	été	hiver
--	-----	-------

4. MODE D'OCCUPATION:

Pointez a), b) ou c) ci-dessous, si vous étiez entièrement propriétaire ou locataire de votre établissement en 1961. Si vous en étiez à la fois propriétaire et locataire, pointez d) et aussi a) ou b) si l'un des deux modes d'occupation prédominait.

a) Locataire non concessionnaire <input type="checkbox"/> ¹	b) Locataire concessionnaire dans un autre établissement <input type="checkbox"/> ²	c) Propriétaire <input type="checkbox"/> ³	d) À la fois propri- étaire et locataire <input type="checkbox"/> ⁴
--	--	--	--

5. PROPRIÉTAIRES ACTIFS D'ENTREPRISES NON CONSTITUÉES:

a) Combien de propriétaires ont effectivement travaillé à l'exploitation de cette entreprise en 1961? (Lorsque l'époux et l'épouse exploitent conjointement le service, n'en déclarer qu'un seul. L'autre doit être déclaré au numéro 6 à titre d'aide familial non rémunéré.) Nombre _____

b) Nombre total d'heures de travail des propriétaires déclarés en a) durant une semaine ordinaire Nombre d'heures _____
(Exemple) Si un propriétaire a travaillé 32 heures et un autre, 36 heures, il faut inscrire le total de 68 heures.

SERVICE FORM 33 (short)
CONFIDENTIAL CENSUS REPORT
 Taken in conformity with
 the Statistics Act

DOMINION BUREAU OF STATISTICS
 OTTAWA CANADA
**CENSUS OF MERCHANDISING AND
 SERVICE ESTABLISHMENTS - 1961**

Instructions

1. This questionnaire should be completed for the calendar year 1961, or for your business year ending nearest to Dec. 31, 1961.
2. If you did not operate for the full year, complete for that part of the year you were in business.
3. Firms which operated more than one establishment during 1961 must submit a separate report for each.
4. Omit cents on all dollar value entries; complete all entries, entering "nil" when the question does not apply.

1. DESCRIPTION OF BUSINESS

(a) Name and address of business establishment (please revise if not correct)

FOR OFFICIAL USE
 (Please leave blank)

0	1						
				CD		EA	

(b) Form of organization

Individual proprietorship <input type="checkbox"/> ¹	Partnership <input type="checkbox"/> ²	Incorporated company <input type="checkbox"/> ³	Incorporated co-operative association <input type="checkbox"/> ⁴	Unincorporated co-operative association <input type="checkbox"/> ⁵
Other <input type="checkbox"/> ⁶ (specify) _____				

(c) Was more than one place of business operated by this firm? yes no
 If "yes", list the other addresses below. This report should cover only the establishment shown under item (a) above.

2

3

(d) If more than one place of business was operated in 1961, what was the head office address?

2. KIND OF BUSINESS

Describe your business as it is generally known to the public. Examples: auditorium, beauty shop, billiard parlour, dry cleaner, laundry, cafeteria, motel, funeral director, blacksmithshop, business consultant, news clipping service, accountant, etc.

Kind of business _____

If you carry on more than one service activity in this establishment (for example: restaurant and bowling alley, or barber shop and billiard parlour) show below the approximate percentage of your total revenue which comes from each kind of service:

Kind of service	% of total revenue	Kind of service	% of total revenue	Kind of service	% of total revenue

3. DAYS AND HOURS OPEN FOR BUSINESS

(a) How many days open for business in a typical week?
 (Count part of a day as one day) No. of days _____

(b) How many hours open for business in a typical week?

	No. of hours	
	Summer	Winter
	S.	W.

4. OCCUPANCY

Check item (a), (b) or (c) below if your business premises were wholly rented or owned by you in 1961. If partly rented and partly owned, check (d) and also (a) or (c) if either one predominated.

(a) Rented by you (not as a concession) <input type="checkbox"/> ¹	(b) Rented as a concession in another establishment <input type="checkbox"/> ²	(c) Owned by you <input type="checkbox"/> ³	(d) Partly owned and partly rented <input type="checkbox"/> ⁴
---	---	--	--

5. WORKING PROPRIETORS OF UNINCORPORATED BUSINESS

(a) How many proprietors were actively engaged in operating this business during 1961? (When husband and wife operate the business jointly, report only one here. The other should be reported under Section 6 as an unpaid family worker) No. _____

(b) Total number of hours worked by the proprietor(s) reported in (a) during a typical week No. of hours _____

Example: If one proprietor worked 32 hours and another 36 hours, the total 68 hours should be reported.

6. FAMILY OR OTHER WORKERS NOT RECEIVING PAY (Not reported in Sections 5 or 7) Total number of hours worked by unpaid family or other unpaid workers in this business during a typical week
 Example: If one person worked 20 hours and two others 7 hours each, the total of 34 hours should be reported.

in week
 summer winter

S.	W.

7. PAID EMPLOYEES AND THEIR PAY

(a) Annual Pay - Total amount paid to all employees during 1961. Include salaries, wages, commissions, bonuses, payments for leave of all types, and payment in kind (estimated value of meals and lodgings provided without charge), if any. Report gross pay before deductions for income tax, employees' contribution to unemployment insurance, pension plans, etc.; do not include employer's contribution to these. Do not report withdrawals or salaries of proprietors who are reported in Section 5. (Omit cents)

--	--	--	--	--	--

(b) Number of Paid Employees - (Do not include persons reported in Sections 5 or 6 above)

--	--	--	--

Actual number of paid employees during the last week in November No.

Average number of paid employees engaged in operating this business No.

8. REVENUE FOR THE YEAR

Total revenue (receipts from services*, sales of merchandise, and all other revenue) of this business during 1961. Include the value of goods withdrawn by the proprietors for their own use but exclude sales taxes collected by you for remittance to a government agency

\$

*Examples of business establishments that provide services are: Barber shops, shoe repair shops, photographic studios, rental libraries, bowling alleys, restaurants, theatres, motels, and businesses renting out machinery and equipment.

--	--	--	--	--	--

9. INVENTORY

Inventory of all merchandise and supplies on hand at the end of the year

\$

0	3						
---	---	--	--	--	--	--	--

10. SOURCE OF REVENUE

(Please read through items (a), (b), (c) and (d) before making your entry or entries) Approximately how much of total revenue reported in Section 8 above represents:

(a) Receipts from services, including the value of materials, parts and supplies used. (Do not include any items listed separately below.) \$

(b) Sales of meals and lunches \$

(c) Sales of merchandise purchased for resale other than that included in a service. If merchandise is sold through automatic vending machines located on your premises and owned or operated by you, include value of sales here and also see Section 12. \$

Please break down (c) above into sales of

(i) Alcoholic beverages..... \$

(ii) Soft drinks \$

(iii) Candy and confectionery \$

(iv) Cigars, cigarettes and tobacco..... \$

(v) Newspapers, magazines and other paper products \$

(vi) All other merchandise \$

(d) All other revenue \$

0	4						
---	---	--	--	--	--	--	--

11. ACCOUNTS AND NOTES RECEIVABLE

Report the amount of money owing and payable to you by your customers at the end of the year

\$

--	--	--	--	--	--

12. MERCHANDISE VENDING MACHINES

Report for merchandise vending machines located on these premises and owned or operated by you:

(a) Selling value of merchandise vended through these machines as included under Section 10 item (c). Estimate if necessary

--	--	--

(b) Number of machines
 1 Confectionery 2 Cigarettes and tobacco 3 Food and drink 4 All other
 No. No. No. No.

1	2	3	4

13. CERTIFICATE

This is to certify that the information contained in this report is correct and complete to the best of my knowledge and belief, and covers the period

from _____ 19 _____ to _____ 19 _____

Date _____ Signature _____ Official title _____

14. CHANGE OF OWNERSHIP

If you operated this business for part of the year only, please complete for the time you were in business and give the name and address of the other owner.

Name _____ Address _____

FORMULE-SERVICES 34 (abrégée)

**RAPPORT CONFIDENTIEL
DU RECENSEMENT.**

Effectué en conformité de la loi
sur la statistique.

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

OTTAWA CANADA

**RECENSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS
DE COMMERCE ET DE SERVICES - 1961**

COPIE POUR VOS DOSSIERS

Prière de renvoyer un exemplaire
au BUREAU FÉDÉRAL DE LA
STATISTIQUE, Ottawa, dans les
trois semaines qui suivent la ré-
ception du questionnaire.

Directives

1. Le présent questionnaire doit être rempli pour l'année civile 1961 ou pour l'année commerciale qui se termine le plus près du 31 décembre 1961.
2. Si vous n'avez pas exploité le service durant l'année entière, répondez pour la partie de l'année durant laquelle vous l'avez exploité.
3. Les entreprises qui ont exploité plus d'un établissement en 1961 doivent présenter un rapport distinct pour chacun d'eux.
4. Omettez les cents lorsque l'inscription doit être en dollars; répondez à toutes les questions et inscrivez "néant" quand la question ne s'applique pas.

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

a) Nom et adresse de l'établissement (prière de corriger, s'il y a erreur)

À L'USAGE DU BUREAU
Prière de laisser libre

0	1								

CD EA

b) Forme d'organisation

Particulier	Associés	Société constituée	Coopérative constituée	Coopérative Non constituée
<input type="checkbox"/> ¹	<input type="checkbox"/> ²	<input type="checkbox"/> ³	<input type="checkbox"/> ⁴	<input type="checkbox"/> ⁵
Autre <input type="checkbox"/> ⁶ (préciser)				

c) Cette maison a-t-elle exploité plus d'un local d'affaires?

Si "oui", donnez l'adresse des autres ci-dessous. Le présent rapport ne doit porter que sur l'établissement indiqué au numéro 1 a) ci-dessus.

oui non

¹

2

3

d) Si la maison a exploité plus d'un local d'affaires en 1961, quelle était l'adresse de l'administration centrale?

2. GENRE D'ENTREPRISE

Décrivez votre entreprise selon qu'il est généralement connu du public. Exemples: salle de concert, salon de coiffure, salle de billard, dégraisseur, blanchisseur, cafétéria, motel, entrepreneur de pompes funèbres, atelier de forgeron, conseil en affaires, service de coupures de presse, comptable, etc.

Genre d'entreprise _____

Si vous exploitez plus d'un service dans cet établissement (par exemple: restaurant et salle de quilles, ou salon de barbier et salle de billard), indiquez ci-dessous le pourcentage approximatif de vos recettes totales provenant de chaque service:

Service	% des recettes totales	Service	% des recettes totales	Service	% des recettes totales

3. JOURS ET HEURES D'ACTIVITÉ COMMERCIALE

a) Combien de jours votre établissement est-il ouvert durant une semaine ordinaire? (Comptez une journée partielle comme journée entière) Nombre de jours _____

b) Combien d'heures votre établissement est-il ouvert durant une semaine ordinaire? Nombre d'heures
été hiver

4. MODE D'OCCUPATION

Pointez a), b) ou c) ci-dessous, si vous étiez entièrement propriétaire ou locataire de votre local d'affaires en 1961. Si vous en étiez à la fois propriétaire et locataire, pointez d) et aussi a) ou c) si l'un des deux modes d'occupation prédominait.

a) Locataire non concessionnaire ¹ b) Locataire concessionnaire dans un autre établissement ² c) Propriétaire ³ d) À la fois propriétaire et locataire ⁴

5. PROPRIÉTAIRES ACTIFS D'ENTREPRISES NON CONSTITUÉES

a) Combien de propriétaires ont effectivement travaillé à l'exploitation de cette entreprise en 1961? (Lorsque l'époux et l'épouse exploitent conjointement le commerce, n'en déclarer qu'un seul. L'autre doit être déclaré au numéro 6 à titre d'aide familial non rémunéré.) Nombre _____

b) Nombre total d'heures de travail des propriétaires déclarés en a) durant une semaine ordinaire Nombre d'heures _____

Exemple: Si un propriétaire a travaillé 32 heures et un autre, 36 heures, il faut inscrire le total de 68 heures.

6. AIDES FAMILIAUX OU AUTRES NON RÉMUNÉRÉS (non déclarés à 5 ni à 7). Combien d'heures les aides familiaux ou autres non rémunérés ont-ils travaillé dans cet établissement durant une semaine ordinaire?
Exemple: Si une personne a travaillé 20 heures et deux autres, 7 heures chacune, il faut déclarer le total de 34 heures.

Nombre d'heures
été _____ hiver _____

S.	W.
<input type="text"/>	<input type="text"/>

7. EMPLOYÉS RÉMUNÉRÉS ET LEUR PAYE
a) Paye annuelle - Montant total versé à tous les employés en 1961. Inclure les traitements, salaires, commissions, boni, paiements pour congés de tous genres, et les paiements en nature (valeur estimée des repas et du logement fournis gratuitement), s'il y a lieu. Déclarez la paye brute avant déduction de l'impôt sur le revenu, des contributions des employés à l'assurance-chômage, aux caisses de pensions, etc.; ne déclarez pas les contributions de l'employeur à ces fins. Ne déclarez pas les retraits ou traitements des propriétaires déclarés au numéro 5. (Omettez les cents) \$ _____

<input type="text"/>					
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

b) Nombre d'employés rémunérés (Ne pas inclure les personnes déclarées à 5 ou 6 ci-dessus)
Nombre réel d'employés payés durant la dernière semaine de novembre... Nombre _____
Nombre moyen d'employés payés engagés pour l'exploitation de cette entreprise Nombre _____

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

8. RECETTES DE L'ANNÉE
Recettes totales (services*, vente de marchandises et toute autre provenance) de cette entreprise en 1961. Inclure la valeur des biens retirés par les propriétaires pour leur usage personnel, mais exclure la taxe de vente perçue par vous pour la remettre à un organisme gouvernemental \$ _____
*Exemples d'établissements de service sont: Salon de barbier, cordonnerie, studio photographique, bibliothèque de location, salle de quilles, restaurant, théâtre, motel et entreprises qui louent des machines et de l'équipement.

<input type="text"/>					
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

9. STOCKS
Valeur de toutes les marchandises et fournitures en stock à la fin de l'année \$ _____

0	3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
---	---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

10. PROVENANCE DES RECETTES
(Veuillez lire a), b), c) et d) avant de répondre) Environ quelle partie des recettes totales déclarées à 8 ci-dessus provenait de:

a) Recettes provenant de services, y compris la valeur des matières, pièces et fournitures utilisées. (Ne pas inclure les articles énumérés à part ci-dessous.) \$ _____
b) Ventes de repas de toutes sortes \$ _____
c) Ventes de marchandises achetées pour les revendre mais autres que celles qui sont comprises dans un service. Si des marchandises sont vendues au moyen de distributeurs automatiques installés dans votre établissement et dont vous êtes le propriétaire ou l'exploitant, incluez-en la valeur des ventes ici et voyez aussi le numéro 12 \$ _____

<input type="text"/>					
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Veuillez répartir c) en ventes de
i) Boissons alcooliques \$ _____
ii) Eaux gazeuses \$ _____
iii) Bonbons et confiseries \$ _____
iv) Cigares, cigarettes et tabac \$ _____
v) Journaux, revues et autres articles en papier \$ _____
vi) Toutes autres marchandises \$ _____
d) Toutes autres recettes \$ _____

<input type="text"/>					
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

0	4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
---	---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

11. COMPTES ET BILLETS À RECEVOIR
Déclarez le montant d'argent qui vous est dû ou payable par vos clients à la fin de l'année \$ _____

<input type="text"/>					
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

12. DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE MARCHANDISES
Dans le cas des distributeurs automatiques installés dans votre établissement et dont vous êtes le propriétaire ou l'exploitant, déclarez:

a) La valeur de vente des marchandises vendues au moyen de ces distributeurs selon la déclaration faite au numéro 10 c). Donnez une estimation si nécessaire \$ _____

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

b) Nombre de distributeurs
1 À bonbons 2 À cigarettes et tabac 3 À aliments et boissons 4 Tous autres
Nombre _____ Nombre _____ Nombre _____ Nombre _____

1	2	3	4
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

13. ATTESTATION
Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont de bonne foi et, autant que je sache, complets et exacts, et qu'ils portent sur la période s'étendant

de _____ 19 _____ à _____ 19 _____
Date _____ Signature _____ Titre officiel _____

14. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE
Si vous avez exploité cet établissement une partie de l'année seulement, veuillez répondre pour le temps que vous avez été en affaires et donner le nom et l'adresse de l'autre propriétaire.

Nom _____ Adresse _____

4. Summary Tabular Data

Service trades locations and establishments.—For purposes of statistical analysis, statistics of service trades were collected in two forms for the first time in the 1961 Census of Merchandising and Service Establishments—location statistics and establishment statistics. Location statistics show every separate place of business in its own classification for which the principal statistical items of receipts, year-end inventory, employment, payroll and type of occupancy were collected. Establishment statistics include the accounting entity according to the major activity, and for which additional items of data such as miscellaneous income, source of receipts, operating expenses, etc., were also collected. The following table shows the difference between service location and service establishment statistics. The number of establishments is less than the number of locations since most multiple firms are recorded as one establishment but have more than one location.

4. Tableau récapitulatif des données

Les locaux d'affaires et les établissements, commerce de services.—Pour fins d'analyses statistiques, des données sur le commerce de services ont été recueillies sous deux formes, pour la première fois lors du recensement des établissements de commerce et de service, 1961: données concernant les locaux d'affaires et données concernant les établissements. Les informations fournies par les locaux les rattachent à leur classification propre et particulière, pour laquelle les principales statistiques ont été rassemblées sous les titres suivants: recettes, stocks de fin d'année, emploi, paie et mode d'occupation. Les données relatives à un établissement s'appliquent à une entité comptable classée suivant l'activité principale et pour laquelle on a obtenu les renseignements additionnels comme il suit: revenu divers, sources des recettes, frais d'exploitation, etc. Le tableau ci-après ce texte montre la différence entre les statistiques des locaux et les statistiques relatives aux établissements. Le nombre d'établissements est inférieur à celui des locaux d'affaires puisque les entreprises à locaux multiples sont considérées comme un établissement, tout en possédant plusieurs locaux d'affaires.

TABLE 1. Service locations and service establishments compared, Canada and the provinces, 1961

TABLEAU 1. Comparaisons entre les locaux et les établissements de service, Canada et provinces, 1961

Province	Service locations Locaux de service		Service establishments Établissements de service	
	Number of locations Nombre de locaux	Receipts Recettes	Number of establishments Nombre d'établissements	Receipts Recettes
		\$'000		\$'000
Canada	84,765	2,979,849.8	80,960	2,995,760.3
Newfoundland — Terre-Neuve	834	31,116.4	820	31,625.5
Prince Edward Island — Île-du-Prince-Édouard	360	6,442.3	358	6,442.3
Nova Scotia — Nouvelle-Écosse	2,538	64,109.0	2,397	63,646.7
New Brunswick — Nouveau-Brunswick	2,066	42,465.9	1,969	42,303.6
Québec	23,803	821,379.3	23,150	823,619.2
Ontario	32,014	1,175,641.8	30,217	1,178,301.7
Manitoba	3,853	153,921.0	3,660	158,853.9
Saskatchewan	4,263	123,925.0	4,103	124,479.7
Alberta	5,921	238,268.2	5,630	239,661.1
British Columbia — Colombie-Britannique	8,957	314,417.2	8,503	318,680.3
Yukon and Northwest Territories — Yukon et Territoires du Nord-Ouest	156	8,163.7	153	8,146.3



REPORTS OF THE CENSUS OF CANADA, 1961

This report is one of a series comprising Volume VI (Part 2) of the 1961 Census. (See outside back cover for other Volume Series.) Reports in these series are so prepared that, by removal of the covers, the contents can be combined to form the materials of each census volume. A hard-covered binder, suitably titled, is supplied to purchasers of the complete set of reports for any given volume.

Individual reports of Volume VI (Part 2) are listed below. They can be ordered singly by catalogue number, or the complete set including the cover binder at a composite price of \$6.00. Orders may be sent to **Publications Distribution, Dominion Bureau of Statistics**, or to **Superintendent of Publications, Department of Public Printing and Stationery, Ottawa**. Regulations require that remittance be made prior to the mailing of reports, in the form of a cheque or money order payable to the **Receiver General of Canada**. Orders for reports not yet released will be filled as soon as they become available.

A brochure is available listing the individual reports for other Volume Series of the 1961 Census, as well as special reports, etc. For a copy of this brochure, or for further information on census publications, address your inquiry to the **Information and Public Relations Division, Dominion Bureau of Statistics**.

Volume VI (Part 2) — Wholesale Trade; Services**Location Statistics: Wholesale Trade**

- 97-511 **Canada and the provinces, 1961 (6.2-1).** — Statistics by kind of business and type of operation. Limited comparisons with 1951 (128 pp., \$1.50)
- 97-512 **Counties and incorporated centres of 3,000 population and over, 1961 (6.2-2).** — Limited comparisons with 1951 (112 pp., \$1.50)
- 97-513 **Size of business (6.2-3).** — Size by annual sales, by employment, by ownership (20 pp., 50¢)

Establishment Statistics: Wholesale Trade

- 97-514 **General statistics (6.2-4).** — Including detail on employment, gross trading margin and the major categories of operating expenses (60 pp., 75¢)
- 97-515 **Analysis of sales (6.2-5).** — Sales distributed by type of buyer and commodity lines; information about vending machines (88 pp., \$1.00)
- 97-516 **Introduction to wholesale section of Volume VI (Part 2) (6.2-6).** — Textual and tabular introductory materials (64 pp., 75¢)

Location Statistics: Service Trades

- 97-517 **Provinces and cities by kind of business, 1961 (6.2-7).** — Limited comparisons with 1951 (104 pp., \$1.50)
- 97-518 **Counties and incorporated centres of 1,000 population and over, 1961 (6.2-8).** — Limited comparisons with 1951 (88 pp., \$1.00)
- 97-519 **Size of business (6.2-9).** — Size by annual receipts, by employment, by ownership (64 pp., 75¢)
- 97-520 **Miscellaneous data (6.2-10).** — Form of organization, type of occupancy, sales of meals and lunches, merchandise sales through vending machines (24 pp., 50¢)

Establishment Statistics: Service Trades

- 97-521 **General statistics (6.2-11).** — Including detail on employment and sources of revenue (breakdown as between sales of services, goods, etc.) (88 pp., \$1.00)
- 97-522 **Operating expense ratios (6.2-12).** — Categories of expenses by kind of business (24 pp., 50¢)
- 97-523 **Introduction to services section of Volume VI (Part 2) (6.2-13).** — Textual and tabular introductory materials (20 pp., 50¢)

RAPPORTS DU RECENSEMENT DU CANADA, 1961

Le présent rapport fait partie d'une série qui constitue le volume VI (partie 2) du recensement de 1961. (Voir les autres séries des volumes à l'extérieur de la couverture arrière.) Les rapports se présentent de telle sorte qu'en enlevant les couvertures l'utilisateur peut les réunir et ainsi constituer la matière de chaque volume du recensement. Un auto-relieur à couverture rigide et portant le titre approprié sera fourni à ceux qui achèteront la série complète des rapports devant constituer un volume.

Ci-dessous paraît la liste des rapports contenus dans la deuxième partie du volume VI. On peut se les procurer individuellement à l'aide du numéro de catalogue, ou bien commander la série complète avec auto-relieur moyennant un prix global de \$6. On peut adresser sa commande à **Distribution des publications, Bureau fédéral de la statistique**, ou au **Surintendant des publications, Département des impressions et de la papeterie publiques, Ottawa**. En vertu des règlements, les rapports ne seront envoyés que sur réception de la remise nécessaire sous forme de chèque ou mandat établi au nom du **Receveur général du Canada**. Les commandes de rapports non encore publiés seront exécutées aussitôt que les rapports paraîtront.

On peut se procurer une brochure qui énumère les rapports des autres séries des volumes du recensement de 1961, ainsi que les rapports spéciaux, etc. Pour en obtenir un exemplaire et pour tout autre renseignement au sujet des publications du recensement, prière de s'adresser à la **Division de l'information et des relations extérieures, Bureau fédéral de la statistique**.

Volume VI (partie 2) — Commerce de gros; services**Statistique des locaux d'affaires: commerce de gros**

- 97-511 **Canada et provinces, 1961 (6.2-1).** — Statistique par genre de commerce et suivant la forme d'exploitation. Comparaisons limitées avec 1951 (128 p., \$1.50)
- 97-512 **Comtés et centres constitués de 3,000 habitants et plus, 1961 (6.2-2).** — Comparaisons limitées avec 1951 (112 p., \$1.50)
- 97-513 **Taille du commerce (6.2-3).** — Taille suivant les ventes annuelles, l'emploi et l'appartenance (20 p., 50c.)

Statistique des établissements: commerce de gros

- 97-514 **Statistique générale (6.2-4).** — Détails sur l'emploi, les proportions de bénéfices bruts et principales catégories de frais d'exploitation (60 p., 75c.)
- 97-515 **Analyse des ventes (6.2-5).** — Ventes réparties suivant la catégorie d'acheteurs et les variétés de marchandises; renseignements sur les distributeurs automatiques (88 p., \$1)
- 97-516 **Introduction à la section du gros du volume VI (partie 2) (6.2-6).** — Textes et tableaux introductoires (64 p., 75c.)

Statistique des locaux d'affaires: commerces de services

- 97-517 **Provinces et cités par genre de commerce, 1961 (6.2-7).** — Comparaisons limitées avec 1951 (104 p., \$1.50)
- 97-518 **Comtés et centres constitués de 1,000 habitants et plus, 1961 (6.2-8).** — Comparaisons limitées avec 1951 (88 p., \$1)
- 97-519 **Taille du commerce (6.2-9).** — Taille suivant les recettes annuelles, l'emploi et l'appartenance (64 p., 75c.)
- 97-520 **Données diverses (6.2-10).** — Forme d'organisation, mode d'occupation, ventes de repas et lunches, ventes par distributeurs automatiques (24 p., 50c.)

Statistique des établissements: commerces de services

- 97-521 **Statistique générale (6.2-11).** — Détails sur l'emploi et les sources de revenu (répartition des ventes de services, de marchandises, etc.) (88 p., \$1)
- 97-522 **Répartition des frais d'exploitation (6.2-12).** — Catégories de dépenses par genre de commerce (24 p., 50c.)
- 97-523 **Introduction à la section des services du volume VI (partie 2) (6.2-13).** — Texte et tableaux introductoires (20 p., 50c.)

REPORTS OF THE CENSUS*(Continued from inside)*STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA

1010458870

RAPPORTS DU RECENSEMENT DU CANADA, 1961*(Suite de l'intérieur de la couverture arrière)*

Following is the Volume Series of the 1961 Census. Each volume (or part) consists of a number of individual reports and a titled cover binder. The complete set of reports and cover binder for any given volume part may be ordered at the single price of \$6.00. (See inside back cover for further details.)

Volume I (Pt. 1) - Population: Geographical Distributions. - Population totals for provinces, electoral districts, counties, and municipal subdivisions; rural and urban; historical tables; reference maps.

Volume I (Pt. 2) - Population: General Characteristics. - Population classifications by sex, age groups, marital status, origin, religion, birthplace, official language, mother tongue, citizenship, period of immigration, schooling.

Volume I (Pt. 3) - Population: Cross-classifications of Characteristics. - Cross-classifications by (a) age groups and sex, (b) ethnic groups and sex, and (c) period of immigration and sex, to show marital status, birthplace, religion, schooling, and language distributions.

Volume II (Pt. 1) - Households and Families. - Data on size and composition of households and families; cross-classifications by characteristics of head.

Volume II (Pt. 2) - Housing Characteristics. - Housing data (based on a 20 per cent sample) such as type of dwelling, number of rooms, rent, household facilities; cross-classifications by characteristics of head.

Volume III (Pt. 1) - Labour Force: Occupations. - Occupation statistics by sex, age, marital status, schooling, class of worker, birthplace, period of immigration, ethnic groups, etc.

Volume III (Pt. 2) - Labour Force: Industries. - Industry statistics by sex, age, class of worker, birthplace, period of immigration, etc.

Volume III (Pt. 3) - Wage-Earners: Earnings and Employment. - Earnings of wage and salary earners by marital status by age, schooling by age; occupation and industry statistics by earnings and employment.

Volume IV - Population Sample: Migration, Family Size, Income. - Results of a 20 per cent sample on migration, family size, and income; cross-classifications with other population characteristics.

Volume V (Pt. 1) - Agriculture: Summary and Atlantic Provinces. - Results of the 1961 Census of Agriculture including summary tables for Canada and detailed tables in separate sections for Nfld., P.E.I., N.S., and N.B.

Volume V (Pt. 2) - Agriculture: Quebec and Ontario. - Results of the 1961 Census of Agriculture in separate sections for Quebec and Ontario.

Volume V (Pt. 3) - Agriculture: Prairies and British Columbia. - Results of the 1961 Census of Agriculture in separate sections for Man., Sask., Alta., and B.C.

Volume VI (Pt. 1) - Merchandising: Retail Trade. - Retail establishments by geographic areas, kinds of business and type of operation; data such as sales, employment, payrolls, inventories, and commodities.

Volume VI (Pt. 2) - Merchandising: Wholesale Trade; Services. - Wholesale and service establishments by geographic areas, kinds of business and types of operations; data such as sales, employment and payrolls, with inventories and commodities for the wholesale trade.

Volume VII (Pts. 1 and 2) - General Summary and Review. - Review of the results of the 1961 Census, including historical and analytical tables, and descriptions of the main findings; Administrative Report of the methodology of the 1961 Census.

Voici la série des volumes du recensement de 1961. Chaque volume (ou partie) comprend un certain nombre de rapports distincts et un auto-relieur titré. On peut commander la série complète des rapports avec auto-relieur de n'importe quel volume au prix de \$6. (Pour plus de détails, voir à l'intérieur de la couverture arrière.)

Volume I (P. 1) - Population: Répartition géographique. - Population des provinces, districts électoraux, comtés et subdivisions municipales; répartition rurale et urbaine; tableaux chronologiques; cartes de référence.

Volume I (P. 2) - Population: Caractéristiques générales. - Répartition de la population selon le sexe, les groupes d'âge, l'état matrimonial, l'origine, la religion, le lieu de naissance, la langue officielle, la langue maternelle, la citoyenneté, la période d'immigration, la scolarité.

Volume I (P. 3) - Population: Classement recoupé des caractéristiques. - Classements recoupés par a) groupe d'âge et sexe, b) groupe ethnique et sexe, et c) période d'immigration et sexe et répartition selon l'état matrimonial, le lieu de naissance, la religion, la scolarité et la langue.

Volume II (P. 1) - Ménages et familles. - Taille et composition des ménages et des familles; classements recoupés selon les caractéristiques du chef.

Volume II (P. 2) - Caractéristiques de l'habitation. - Données sur l'habitation (fondées sur un échantillon de 20 p. 100): genre de logement, nombre de pièces, loyer, commodités ménagères; classements recoupés selon les caractéristiques du chef.

Volume III (P. 1) - Population active: Professions. - Statistique des professions selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la scolarité, la classe de travailleur, le lieu de naissance, la période d'immigration, le groupe ethnique, etc.

Volume III (P. 2) - Population active: Industries. - Statistique des industries selon le sexe, l'âge, la classe de travailleur, le lieu de naissance, la période d'immigration, etc.

Volume III (P. 3) - Salariés: Gain et emploi. - Gain des employés à salaire et à traitement, quant à l'état matrimonial selon l'âge, la scolarité selon l'âge; la statistique des professions et des industries quant au gain et à l'emploi.

Volume IV - Population échantillon: Migration, taille des familles, revenu. - Résultats de l'enquête portant sur un échantillon de 20 p. 100 relativement à la migration, à la taille des familles et au revenu; classements recoupés selon d'autres caractéristiques de la population.

Volume V (P. 1) - Agriculture: Sommaire et provinces de l'Atlantique. - Résultats du recensement de l'agriculture de 1961 avec tableaux sommaires pour le Canada et tableaux détaillés en sections distinctes pour T.-N., Î.-P.-É., N.-É. et N.-B.

Volume V (P. 2) - Agriculture: Québec et Ontario. - Résultats du recensement de l'agriculture de 1961 en sections distinctes pour le Québec et l'Ontario.

Volume V (P. 3) - Agriculture: Prairies et Colombie-Britannique. - Résultats du recensement de l'agriculture de 1961 en sections distinctes pour Man., Sask., Alb. et C.-B.

Volume VI (P. 1) - Recensement du commerce: Commerce de détail. - Établissements de détail par région géographique, genre de commerce et forme d'activité; données sur les ventes, l'emploi, la rémunération, les stocks et les marchandises.

Volume VI (P. 2) - Recensement du commerce: Commerce de gros et services. - Établissements de commerce de gros et de service par région géographique, genre de commerce et forme d'activité; données sur les ventes, l'emploi et la rémunération, ainsi que sur les stocks et les marchandises pour le commerce de gros.

Volume VII (P. 1 et 2) - Sommaire et revue générale. - Revue des résultats du recensement de 1961 avec tableaux chronologiques et analytiques et description des principaux résultats; rapport administratif de la méthodologie du recensement de 1961.